Concours Villes et Villages Fleuris 2022

Villes et Villages Fleuris
LE LABEL NATIONAL DE LA QUALITÉ DE VIE

Les Loges en Josas

Sommaire

- ACCUEIL DU JURY

- DÉMARCHE DE VALORISATION : 4
  - Nos motivations pour obtenir une 2ème fleur, notre identité
  - Contexte architectural et patrimonial
  - Contexte économique
  - Un environnement verdoyant

- UNE DEMARCHE ACTIVE D'AMENAGEMENT : 9
  - Le paysage dans nos projets d'aménagement
  - Des projets impactant pour l'avenir de notre commune
  - Des services municipaux engagés
  - Implication avec les autres gestionnaires de l'espace public
  - Le parti pris d'une gestion différenciée cohérente et pertinente
  - Le végétal présent toute l'année

- ANIMATION ET PROMOTION DE NOTRE DÉMARCHE : 13
  - Concertations et Animations pour petits et grands
  - Promotion du label
  - Un tourisme en construction

- PATRIMOINE VÉGÉTAL ET FLEURISSEMENT AU COEUR DE NOS PRÉOCCUPATIONS : 17
  - Notre patrimoine arboré
  - Patrimoine arbustif et floral
  - De nouveaux aménagements et fleurissements

- GESTION ENVIRONNEMENTALE : 22
  - En faveur de la biodiversité
  - Des ressources naturelles économisées

- UN ESPACE PUBLIC DE QUALITÉ : 24
  - Entretien du patrimoine bâti, publicité
  - Enfouissement des réseaux, mobilier, circulations et voiries entretenues, garantir l'accessibilité

- ANALYSE PAR ESPACE : 26
  - Nos entrées de commune, le coeur du village
  - Les quartiers résidentiels, les abords des établissements publics
  - Le Parc Yvon Le Coz, Les "loges en jardins" jardins partagés et familiaux
  - Le cimetière, les infrastructures de déplacement
  - Espaces naturels, maillages et coulées vertes

- ANNEXES : 30
  - Organisation de la visite
  - Le parcours présenté au Jury
  - Plan de végétalisation
  - Quelques articles
  - Illustrations complémentaires

Quelques belles images de notre commune :

https://www.publicsenat.fr/emission/c-est-ma-place/les-loges-en-josas-185327

Accueil du Jury

Chers membres du Jury,

Au fil des saisons et des projets, la commune des Loges-en-Josas évolue, avec le souci constant de préserver son authenticité et de valoriser le magnifique cadre naturel dont elle a hérité.

Dans le contexte très contraint imposé par la forte pression des besoins d'urbanisation et par la loi SRU, cette préoccupation relève d'un véritable défi que les élus s'emploient à relever chaque jour, avec le soutien fort et apprécié de la population.

Aux Loges-en-Josas, c'est toute une communauté de village qui participe à la conception de projets attentifs à l'environnement et au cadre de vie magnifique que nous offre la vallée de la Bièvre.

Du jardinage au quotidien des bacs mis à disposition à l'attention portée aux élagages, de la préservation des ressources naturelles aux chantiers participatifs de plantation de haies,... élus, agents communaux, habitants participent avec enthousiasme à la valorisation d'un cadre de vie où l'espace naturel occupe une place croissante. Dans cette optique la participation au concours des VVF est une belle opportunité de progresser !

En ce sens, la révision du PLU en cours est également particulièrement emblématique puisqu'elle permettra une protection accrue de tous les espaces naturels et jardins et visera à répondre aux obligations de construction sans étalement urbain.

C'est donc avec enthousiasme que nous vous présentons aujourd'hui le parcours réalisé par les Loges-en-Josas, une commune résolument engagée pour son environnement, soucieuse de porter un message fort sur les équilibres territoriaux d'un aménagement durable pour les générations à venir.

Bienvenue dans notre village !

Caroline DOUCERAIN
Maire des Loges en Josas,
Vice-Présidente de Versailles Grand Parc, en charge de l'aménagement durable,
Présidente de Terre et Cité,
Vice-Présidente du Syndicat Intercommunal pour l'Assainissement de la Vallée de la Bièvre, chargée des rigoles du plateau de Saclay et des relations avec les agriculteurs.

Les LOGES en JOSAS

Nos motivations pour obtenir une 2ème fleur

L'environnement fait partie de notre ADN. Nous avons cette chance appréciée d'être situés au coeur de la vallée de la Bièvre, site protégé depuis juillet 2000.

Notre ambition : contribuer au bien-être des logeois, répondre à leurs attentes, les sensibiliser à leur environnement, améliorer leur cadre de vie, leur qualité de vie, valoriser notre territoire tout en le protégeant.
Nous sommes très attachés à conserver à notre commune son caractère rural, à préserver notre identité à proximité de zones urbaines et économiques très développées.

> Cette volonté de poursuivre la labellisation est partagée par l'équipe municipale, les équipes administratives et techniques dont le rôle est primordial pour la mise en oeuvre et la réussite de ce challenge. La population est également largement associée à la démarche. Obtenir une 2ème fleur serait la reconnaissance de l'engagement et du travail de tous ! Ce serait également un beau levier pour renforcer l'attractivité de notre commune.

Préservation de notre environnement : poursuivre l'embellissement de la commune, mettre en valeur nos entrées de village par des projets impactants, intégrer une charte architecturale et paysagère dans le PLU, favoriser les mobilités douces, gérer de façon différenciée nos espaces, gérer de façon économe nos ressources naturelles, prendre en compte la biodiversité.
Nos actions, nos projets portent au quotidien ces objectifs !

Notre identité en quelques mots

Les Loges en Josas : **commune rurale,** 1694 habitants.
Dans le bassin de vie de la vallée de la Bièvre, entourés par la forêt domaniale du château de Versailles, en bordure du plateau de Saclay.
Surface : **248 ha, dont 4,5 ha d'espaces verts communaux.**
Communauté d'agglomération de VERSAILLES GRAND PARC : 18 communes, 270 000 habitants, surface totale 12 400 ha.
Altitude moyenne : 140 m, sol argileux et climat tempéré.
Les logeois sont jeunes, avec un taux de seniors inférieur à la moyenne nationale.
Notre commune est une commune résidentielle avec une population globalement aisée et une vie économique dynamique.

Des **équipements** répondant aux besoins des logeois et favorisant l'établissement de liens intergénérationnels :

- Crèche (13 berceaux), écoles maternelle (2 classes) et élémentaire (4 classes), et accueil de loisirs sans hébergement,
- Bibliothèque, école de musique, maison des associations,
- Parc Yvon Le Coz avec sa halle multisports.

Un **tissu associatif dynamique** : 30 associations enrichissent la qualité de vie des logeois grâce aux nombreuses activités sportives, culturelles, environnementales , ... proposées.
De nombreux bénévoles participent au fonctionnement de ces associations.

Contexte architectural et patrimonial

Quelques **éléments architecturaux anciens :**
*Un centre avec des maisons des XVIIe et XVIIIe siècles, autour de la Grande Rue où se trouvent mairie et église Saint Eustache, patron des chasseurs et, des pavillons plus récents ;
*Un quartier ancien, le Petit Jouy (rue Charles de Gaulle), suit le fond de la vallée de la Bièvre. Ce quartier se partage entre notre commune et celle de Jouy-en-Josas ;
* Aux limites du domaine royal de Versailles : la maison forestière de la porte de Jouy (rue du Petit Jouy) et la porte des Loges (à côté du rond-point de la garenne), des demeures des lieutenants de louveterie ou des chasses royales ;
*La ferme de l'hôpital, héritage de l'ordre de Hospitaliers ;
*Le château des Côtes, demeure des descendants d'Oberkampf, aujourd'hui centre de cardiologie infantile, de grande réputation. Exemple d'architecture néo-gothique.

Des **quartiers d'habitations plus récents** :
* Belles maisons traditionnelles en meulières, des porches en meulières "rocaillées", témoins de l'architecture d'Ile de France ;
* Des pavillons, pour la plupart construits entre 1964 et 1979, les "marguerites" de la rue de la Garenne, la Cocanne ;
*Un quartier de propriétés plus importantes : Midori, sur l'ancien domaine "Midori no sato" (colline de la fraîche verdure) d'Hugues KRAFFT, grand voyageur et photographe français passionné par le Japon ;
* Encore plus récemment : chemin de Villon, et, rue de Buc, une maison intergénérationnelle de 57 logements sociaux .

La prise en compte de ces éléments et **leur protection se poursuit à travers la révision du PLU**.
Notre volonté de préserver et prolonger ce patrimoine architectural prend toute sa place dans les projets d'urbanisme menés : projet de la rue de Buc, réhabilitation de la ferme de la place du monument, ...
Grâce aux outils à notre disposition, nous portons une grande attention aux projets des habitants, afin d'assurer une cohérence avec l'image rurale de notre commune.
Les avis de l'Architecte des Bâtiments de France sont suivis avec attention.

Contexte économique

Deux commerces ou équivalent dans notre commune : Le café de la mairie, bar restaurant traditionnel, et **l'EPI des Loges, épicerie participative (association).**
Lieux et liens intergénérationnels qui répondent aux attentes des habitants.

Un **cabinet paramédical** (ostéo, bien-être, hypnothérapie, ...) complète les offres médicales et paramédicales des communes voisines.

Au sein de l'OIN Paris-Saclay, les **zones d'activités de la Croix Blanche et de la Porte des Loges** regroupent des activités sur 33 ha : entrepôts, secteurs tels que informatique, événementiel, bâtiment ... De nombreuses PME agissent dans des secteurs variés : services, conseils, artisanat, collecte et recyclage des déchets de bureau ...

Le **centre de recherche et développement d'Air Liquide** accueille 400 salariés et abrite des start-up très spécialisées. Une station de recharge hydrogène s'est implantée en 2018.

Activités agricoles : création d'une ferme maraîchère, une grande pépinière d'arbres et arbustes d'ornement, deux haras et un golf complètent le contexte économique.

Un environnement verdoyant

Le village est situé au coeur du **site classé de la vallée de la Bièvre.** La qualité de ce site naturel est unanimement reconnue. Les projets sont contrôlés par la commission des sites et les ABF, que la commune prend le soin de consulter en amont.
La forêt domaniale de Versailles (autour du cimetière) et les prairies de la vallée sont protégées par la **ZNIEFF - Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique.**
Aux Loges en Josas, 100 hectares sont protégés contre toute urbanisation de par leur intégration dans le périmètre de la **ZPNAF - zone de protection naturelle, agricole et forestière,** de Paris-Saclay.
Une trame verte identifiée par "L'atlas des paysages des Yvelines", porté par le Conseil départemental et le CAUE. Des ouvertures de paysage que nous avons à coeur de protéger et valoriser.

52,7 % de la superficie totale de la commune correspondent à des espaces naturels, agricoles et forestiers, auxquels s'ajoutent 14 % de jardins et espaces verts.

Une attention à la **trame bleue** :
-La Bièvre, une rivière très protégée par le SMBVB (syndicat mixte du bassin versant de la Bièvre) et le SIAVB (syndicat intercommunal d'assainissement de la vallée de la Bièvre).
-Le SAGE - schéma d'aménagement et de gestion de l'eau. Il précise et consolide la gestion à la source des eaux pluviales et la protection des zones humides.
-Le PPRI - plan de prévention des risques d'inondation- de la vallée a été approuvé en 2020.
Objectif commun : la préservation des champs d'expansion des crues en y interdisant toute construction.

Une démarche active d'aménagement paysager et de fleurissement

Une démarche active qui repose notamment sur l'équipe des Services Techniques : 5 agents dont 2,5 ETP pour les espaces verts.

Le cadre et la qualité de vie, la protection de notre environnement, le développement durable, la biodiversité, le fleurissement sont présents dans de très nombreux projets. Les réunions publiques sont des occasions supplémentaires d'**information et de concertation avec les logeois** sur les enjeux d'un aménagement maîtrisé et raisonné du territoire.

Financements communaux et recherche systématique de subventions pour tous les projets.

Investissements prévus au PPI :
Ferme maraîchère : 650 000 euros HT

Réhabilitation friche pour pâturage : 20 000 euros HT

Projet Haies : 30 000 euros HT

Projet signalétique : 40 000 euros HT

Enfouissement des réseaux : 150 000 HT

Entretien annuel des voiries : 120 000 euros HT

Parkings gare Petit Jouy-Les Loges : 110 000 HT

Investissements, dont inventaire arboré : 53 000 HT

Fonctionnement : 60 000 HT, et 3 ETT

Le paysage au cœur du projet d'aménagement du territoire communal

Révision en cours du PLU
Objectifs du PADD :
*Intégrer les enjeux de la protection des paysages et de la biodiversité dans les documents d'aménagement de la commune.
*Confirmer et préserver notre identité rurale.
*Intégrer les législations récentes.
*Proposer aux logeois une charte architecturale et paysagère.
2 OAP thématiques sont prévues :
- trames, biodiversité et paysage
- agriculture

Les projets menés par l'équipe municipale prennent en compte les aspects paysagers et environnementaux, dans le **souci d'une protection et d'un développement harmonieux** tout en tenant compte des pressions environnantes.

La protection de notre patrimoine architectural se conjuque avec une rénovation soignée de celui-ci et avec une intégration d'éléments architecturaux locaux dans les projets. A titre d'exemple, rue Guy Môquet, la dernière ferme du village réhabilitée en logements. En entrée de village, rue de Buc, un ensemble de 57 logements intergénérationnels familles/seniors, avec une architecture inspirée d'un corps de ferme du village, a vu le jour.

Le patrimoine paysager est valorisé.
Dans la résidence intergénérationnelle du Bois de la Garenne, une intégration des vues sur la forêt a été organisée dès les premières esquisses, des plantations d'espèces locales ont été réalisées.
Un potager participatif est en cours de création avec l'aide de l'association "Les loges en jardins", favorisant ainsi le lien entre habitants..
L'emplacement de la halle sportive a été déterminé de façon à laisser une belle vue sur les champs, le haras et le parc des côtes Montbron.
L'architecture de la halle multisports est inspirée de celle du haras proche.

Des projets dimensionnants pour l'avenir de notre commune

***Le projet "Erable 2"** : ce projet en coeur de village, accueillera 25 logements, sur 10 000 m2, permettant ainsi de progresser vers le seuil de 25 % de logements sociaux.

Une volonté affirmée d'éviter une trop grande densification et de proposer des formes urbaines en concordance avec le bâti environnant, en préservant de grands espaces verts.
Objectifs : intégrer un beau parc public, en surplus des jardins des habitations, trouver un traitement des parkings qui ne soit pas trop impactant, une qualité architecturale et des caractéristiques environnementales pour l'ensemble (démarche "bâtiment durable francilien").

***Restructuration du groupe scolaire (écoles, crèche, ALSH, salles associatives, logement)** avec comme finalités : avoir des espaces plus fonctionnels, plus agréables, mettre en place un développement durable (performance énergétique, désartificialisation des sols, avec un travail spécifique sur les cours d'écoles et le parvis ...).

*Projets de réaménagement des **parkings de Petit Jouy** desservant la gare RER C : un soin attentif sera porté aux aménagements paysagers sur cette entrée de commune, en fond de vallée.

***La ferme des Loges**

Mise en valeur d'une **entrée de commune** : 2,2 ha de terres agricoles, non exploitées depuis 25 années, sont confiées à 2 maraîchers en reconversion.

La commune renoue avec son passé agricole. En 2022, une **ferme péri-urbaine biologique génératrice de liens sociaux** et support d'activités pour la transition écologique et la science voit le jour.
Des produits label AB, pour une vente en circuit court, notamment avec L'Epi des Loges.

Un investissement important pour la commune qui a aménagé les accès, financé la construction du bâtiment agricole et le forage nécessaire à l'alimentation en eau.

Education au maraîchage et sensibilisation à la transition écologique seront à l'ordre du jour avec des ateliers pédagogiques à destination du public scolaire et périscolaire mais également des jardiniers amateurs, stagiaires, étudiants ...

- Des services municipaux engagés

Services Techniques impliqués dans la démarche de labellisation : **concertation**, partage d'idées, projets de fleurissement et d'aménagements proposés et conçus avec eux. Réunion mensuelle avec le coordinateur "voirie-espaces verts". Budget discuté et argumenté avec ce coordinateur.
Participation des agents aux **visites**, **formations**, organisés par le Département. Des échanges fructueux et profitables à nos pratiques de gestion des espaces verts. Parmi les visites et formations suivies : cimetière des Gonards à Versailles, des Arches à Louveciennes, d'Auffargis, l'espace naturel du Bout du Monde à Epône, formation avec Alain Diwo sur les associations de vivaces et d'arbustes pour des aménagements originaux et durables, ...

Service entretien des bâtiments communaux : équipement en produits bio pour le nettoyage des bâtiments. Sensibilisation aux économies d'utilisation de ces produits (une juste dose !), tri sélectif, formations, ...

CCAS : sensibilisation au développement durable, apprendre à consommer des produits de saison via des recettes mensuelles dans "la lettre des seniors", apprendre à recycler avec des ateliers pendant la "Semaine Bleue", ...

Equipe du périscolaire très active dans la transmission aux enfants des valeurs environnementales : animations de l'accueil de loisirs, construction de nichoirs, création du logo et fabrication de l'épouvantail des jardins familiaux et partagés, ...

-Implications avec les autres gestionnaires de l'espace public

Versailles Grand Parc, des compétences tournées vers la qualité de la vie : mobilités douces, assainissement et GEMAPI, protection et mise en valeur de l'environnement, gestion des déchets.
Les Loges en Josas fait partie des communes tests pour la mise en place de la **tarification éco responsable des ordures ménagères.** Augmenter le tri de 30%, réduire de 20% la production d'ordures ménagères pour préserver notre environnement, notre cadre de vie, notre santé. Sur le même sujet, participation aux activités du SIDOMPE.

Conseil Départemental des Yvelines : chaque année **formation et visites** découvertes de sites du territoire pour les communes participant au concours des Villes et Villages Fleuris. Un conseiller accompagne les petites communes sur des thématiques propres à chacune.
Nous profitons également des compétences de l'agence départementale **Ingenier'Y** pour cadrer et étudier la faisabilité de certains de nos projets.

L'association Terre et Cité regroupe agriculteurs, élus, associations et citoyens engagés qui souhaitent préserver les espaces agricoles et naturels du Plateau de Saclay et de ses vallées.

Notre commune est très impliquée dans cette association qui accompagne de nombreux projets de valorisation des terres, en particulier des espaces protégés (ZPNAF...).

Elle permet notamment de créer du lien entre tous les acteurs sensibilisés aux questions de l'alimentation locale et de la place de l'agriculture sur notre territoire. Elle accompagne la transition agroécologique des exploitations. Parmi les grands projets en cours, elle travaille à l'implantation de plus 15 000 arbres sur le Plateau de Saclay. 5 haies sont prévues aux Loges en Josas, 2 ont été implantées cet hiver.

Terre&Cité PLATEAU DE SACLAY

Actions **auprès des bailleurs du parc social et des copropriétés** pour qu'ils participent à l'extinction de l'éclairage dans leurs programmes, préconisent l'arrêt des produits non bio dans les jardins, ...

Pour la **ferme maraîchère des Loges : l'INRAE, AgroParisTech, Terre et Cité, l'université de Paris-Saclay, le Muséum d'Histoire Naturelle, le CNRS**, sont intervenus, chacun, avec son expertise scientifique.

Sur le territoire de la haute vallée de la Bièvre, nous participons aux actions du **SIAB** et du **SIAVB**. Avec ce syndicat, un beau projet de **reméandrage de la Bièvre** est lancé.

SIAVB

Haute Vallée de la BIÈVRE

Région îledeFrance

La région nous accompagne dans nombre de nos projets à travers des financements ciblés : maraichage, haies, ...

Le parti pris d'une gestion cohérente et pertinente

La mise en place de la gestion différenciée se fait en concertation avec les services techniques, en faisant appel à leurs connaissances du terrain, à leurs pratiques, confrontées aux attentes des élus et des habitants. Chacun des agents est responsable d'un secteur du village.

Plan de gestion différenciée : réalisation avec le logiciel "autocad". Surfaces, coordonnées GPS, type d'aménagements arborés, arbustifs, massifs, pelouses, ... sont ensuite identifiés avec 4 codes d'entretien. Fréquence et modalités d'entretien sont précisés.

4,5 hectares d'espaces verts : entretien courant, propositions, créations ou améliorations, fleurissement au sol et hors-sol, petits élagages sont réalisés par les agents.
Les opérations plus importantes de tailles, élagages, sont confiés à un prestataire.
Les pistes d'améliorations en équipements sont portées et étudiées avec les agents.

Aménagements et entretien de notre patrimoine végétal et du fleurissement se font selon le contexte du lieu, l'usage qui en est fait, sa fréquentation et également les contraintes techniques du lieu (cimetière, terrains de football, ...).
Par exemple, l'entretien des surfaces enherbées se fait en fonction de leur usage. Pour les pelouses d'agrément, la tonte se fait à 7 cm de haut. Sur certains espaces (parc Yvon Le Coz, terrain de la bibliothèque, verger, ...) des surfaces sont laissées en pousse libre, permettant ainsi le développement d'un fleurissement spontané et l'apparition d'une petite faune. Ces espaces sont fauchés une fois par an.

Végétal et fleurissements présents toute l'année.

Au printemps, en pleine terre, cerisiers et poiriers fleurs, nombreuses glycines au détour des rues, et, dans les massifs, dans les bacs, bulbes et premières fleurs participent au fleurissement !

L'été : floraisons dans le rond-point de la Garenne, dans les jardins familiaux et partagés, dans les jardinières des rues, et floraisons spontanées, mettent de la couleur dans nos espaces.

A l'automne, asters devant la maison des associations, tapis floraux des jardinières, dernières floraisons des jardins, complétés par la strate arborée répartie sur tout le territoire offrent de belles couleurs automnales.

Animation et promotion de notre démarche

Dialogue ouvert et constructif avec les logeois sur tous les projets : réunions publiques et ateliers ciblés, réunion publique annuelle, discours des voeux et de la fête du village, articles dans "Le Logeois", réseaux sociaux, adresses mails dédiées.

Ferme des Loges

Balade PLU

Fête du village

Erable 2

Balade pédagogique dans le bois de la Garenne.

Ateliers collaboratifs "la fresque du climat" : comprendre les enjeux et s'approprier le défi du changement climatique.

Animation pour petits et grands

Démarche E3D : écoles en démarche de développement durable.

- école élémentaire, labellisée niveau 1 “engagement”.
- école maternelle, niveau 2 “approfondissement”.

Connaître et comprendre les enjeux du développement durable, contribuer à la formation de citoyens engagés acteurs du changement, sont les enjeux de cette démarche.

Thématiques
2021 : tri et recyclage
2022 : biodiversité

Nouveau marché de **restauration scolaire** :

- sensibilisation des enfants à l’équilibre alimentaire,
- animations autour de l’anti-gaspi et du développement durable,
- produits bio, locaux et de saison,
- 70% de produits bio ou responsables.

Avec les AVB - **“Amis de la Vallée de la Bièvre”** : les enfants de l’école maternelle et les CE1 ont découvert les secrets de la forêt.

Ils ont appris à mieux comprendre comment vivent les arbres, à les reconnaître, à avoir les bons gestes pour respecter la nature et enrichir leur vocabulaire : en un mot, **découvrir et utiliser l’environnement de l’école pour apprendre !**

3 autres sorties, 1 à chaque saison, sont déjà programmées.

Participation de l’école maternelle, tous les ans à “**La grande lessive**”.

En 2021, la thématique “jardins suspendus” a permis aux enfants d'exprimer tous leurs talents d’artistes et aux enseignantes de les sensibiliser à la nature !

Avant la crise sanitaire, les jardins partagés accueillaient les enfants de maternelle de façon régulière.

Action participative : **"Jardinons nos rues"**. Incitation à faire adopter par les habitants un espace public pour qu'il soit jardiné.
Etude de faisabilité (réseaux, espace nécessaire au passage des piétons et personnes à mobilité réduite, ...) sur l'espace proposé. Signature d'une convention.
Installation de la jardinière par les Services Techniques.
Le logeois plante et entretient, dans le respect d'une charte de fleurissement.

Participation au "jour de la nuit" : l'occasion de **sensibiliser à la pollution lumineuse et à la trame noire.**
En octobre 2021 : observation du ciel grâce à un logeois féru d'astronomie et lecture de contes sur le thème de la nuit.

Partenariat avec **l'ONF** qui gère la forêt domaniale de Versailles : informations sur les travaux de nettoyage, de coupe, de plantations, actions pédagogiques pour mieux informer sur les missions de l'ONF, ...

-Opération participative de nettoyage d'une parcelle forestière avant intervention mécanique.

Partenariats réguliers avec **LEA-TECOMAH,** par le biais d'études, d'inventaires, confiés à des étudiants.

Tous les 2 ans, les étudiants investissent les espaces verts de la commune pour une **exposition de "land art".** Une belle mise en valeur de nos espaces.

Promotion du label

2015 : L'équipe municipale s'inscrit dans la démarche départementale des "villes et villages fleuris" : 3 pétales, confortés les années suivantes par les 2 derniers pétales.

2016 : Le fleurissement de la place Louis Grenier est couronné par le trophée "coeur de village".

2018 : Mobilisation des équipes récompensée par la remise de la Première fleur !

2021 : Participation au trophée départemental du "jardin partagé": mise en valeur du travail des jardiniers de l'association ""Les Loges en Jardins, des adhérents de l'EPI et des logeois "jardinons nos rues", ... encourager et entretenir les liens entre habitants.

Utilisation des réseaux sociaux pour promouvoir notre démarche : facebook, site internet de la commune, instagram, participent à cette promotion.

Le logo, avec la 1ère fleur, est en bonne place sur le site internet, complété par une rubrique dédiée (Village fleuri 1 fleur).
Dans notre publication municipale “le logeois”, le logo signale les articles liés à ces thématiques environnementales.
Le panneau a, quant à lui, trouvé sa place à toutes les entrées de la commune. Au pied de chaque panneau, un bac bas, en bois, permet un fleurissement renouvelé 2 fois par an.

Un tourisme vert naissant dans la vallée de la Bièvre

Création de 4 chemins de randonnées, à travers la vallée par VGP, le SIAB et le Coderando.
Le “**sentier des côtes Montbron**”, au démarrage de la gare de Petit Jouy (RER C) conduit à travers le village jusqu'au parc des Côtes Montbron, espace sensible naturel.
Un point **accueil et information** touristique sera mis en place dans le cadre des travaux de rénovation des locaux de la mairie.
Dans chaque commune de la vallée, deux grands panneaux informent sur les richesses patrimoniales.
Participation aux Journées du Patrimoine.

Un film présente les atouts des communes de la vallée :

“A 15 km de Paris, la vallée de la Bièvre"
https://www.youtube.com/watch?v=zxzlVVgQPLM

Les **atouts du parc Yvon Le Coz** attirent également promeneurs et visiteurs : aire de jeux pour les petits, parcours de santé, skate park, city stade, tables de pique-nique, pelouses, massifs et arbres ....
Un lieu de rassemblement intergénérationnel et de détente.

Patrimoine végétal et fleurissement au coeur de nos préoccupations

Notre patrimoine arboré

Une vue aérienne de notre commune révèle un couvert arboré important que ce soit en coeur de village ou dans les quartiers résidentiels. Ce poumon vert constitue une **continuité écologique avec la forêt domaniale** de Versailles et abrite un réservoir de biodiversité.

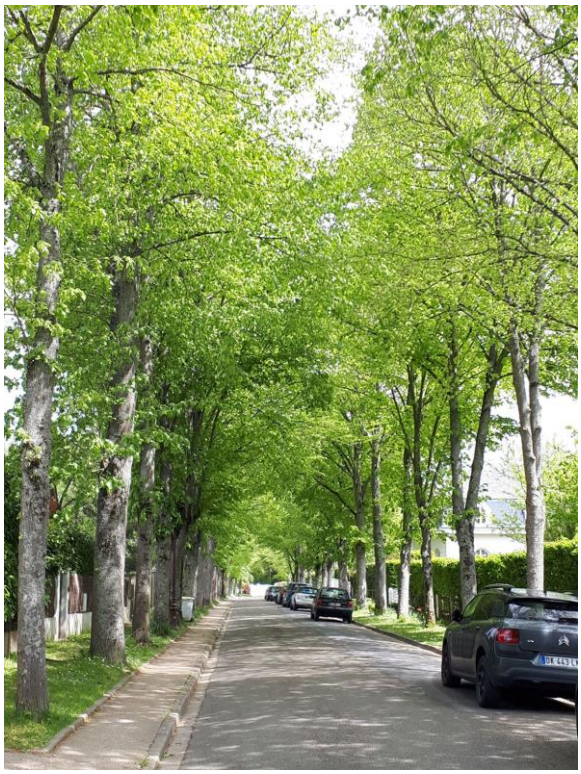

Inventaire général des arbres du domaine communal : 360 arbres (cèdres, hêtres, tilleuls, marronniers, poiriers et cerisiers fleurs, et des fruitiers, dont des variétés anciennes dans les jardins partagés).
A terme, le PLU devrait pouvoir permettre leur protection (une cinquantaine d'arbres communaux et privés identifiés)

Sensibilisation des habitants au soin, au respect des arbres notamment en phase d'élagage et d'abattage (soumis à autorisation).

Plan d'élagage annuel : Faire évoluer et entretenir nos arbres par un prestataire.

De **belles allées d'arbres d'alignement** composées de 225 arbres.

Nous perdons des arbres !

Force est de constater, depuis plusieurs années, que tempêtes et vents se multiplient, que le réchauffement climatique induit des dégâts importants.

Un **diagnostic de ce patrimoine arboré**, l'établissement de préconisations, assorties d'**un plan pluriannuel de plantations** pour rajeunir ce patrimoine et le conforter pour les générations futures est en cours de réalisation.

Patrimoine arbustif et floral

Un choix d'essences locales traditionnelles en Ile de France pour les **haies ou massifs arbustifs**.

Au fil de l'année, leur bois, feuillage et floraison contribuent au fleurissement. Leur taille est assurée par les agents de façon raisonnée.

Dans le cimetière, **renouvellement** d'une haie d'ifs par des **plantes grimpantes.** Elles isolent les visiteurs de l'espace de recueillement cinéraire.
Offrant un fleurissement vertical, elles animent ce lieu de mémoire.

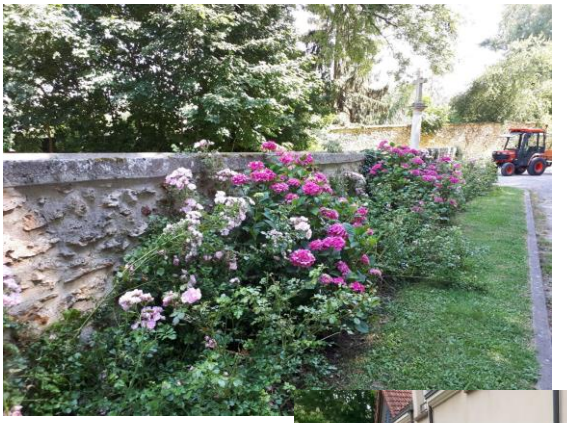

Devant l'EPI des Loges, une haie de pyracanthas, remplacée par 2 grands bacs potagers en bois.
Changement de destination du local, avec un objectif de favoriser le lien social entre générations.

Traitement des **pelouses** en fonction de leur usage, notamment pour les terrains de foot.

Les bas-côtés des **routes** sont fauchés 2 à 3 fois par an. Si l'espace entre route et terrains privés le permet, seule une bande d' 1m de large est fauchée, laissant ainsi les herbes hautes proliférer.

Les **contre-allées** de l'allée du château des côtes font l'objet de passages plus nombreux, mettant en valeur les arbres.

Sur le terrain de la bibliothèque, en attente d'une nouvelle destination, le parti pris a été de créer un cheminement entre espaces de pousse libre.

Une plate-bande en fond de parcelle est plantée de rosiers et de pieds de vigne.

Un hôtel à insectes complète cet espace où insectes et flore se plaisent

Dans le parc Yvon Le Coz, **zones de tontes raisonnées et espacées alternent avec des zones de fauche tardive.**

Par exemple, autour du skate parc entourant celui-ci de verdure, permettant ainsi une intégration plus "discrète" de cet élément compact.

Dans les massifs, les plantes vivaces limitent l'arrosage. Nous plantons également des plantes aromatiques.
Paillage de miscanthus, régulier et entretenu freinent évaporation de l'eau, pousse d'indésirables et désherbage.

Bulbes naturalisables au pied des arbres, dans les jardinières et plates-bandes permettent d'offrir un fleurissement joyeux dès le début du printemps. 2000 bulbes seront plantés cet automne.
Au pied des arbres de la Garenne, des plantes **couvre-sols**, des variétés de sedums, colonisent l'espace limitant l'apparition d'indésirables.

Dans les jardinières, diversification des couleurs, des compositions, des hauteurs, permettent de proposer plus de variété et de plaisir pour les promeneurs.

Beaucoup de soins apportés par le jardinier pour le traitement des massifs de pleine terre ou en pierre, des bacs d'entrée de commune et des bacs orangers des rues.
Ne possédant pas de serres, la commune fait appel à un prestataire pour la **fourniture 2 fois par an de tapis de fleurs.**
Choix concerté pour les essences, les couleurs, les compositions.
Plus de diversité dans ces massifs ! en 2022, des trames basses et hautes de sauges, gauras, oeillets, euphorbes, … des choix de plantes mellifères également.
Pour le massif du monument aux morts, un choix de plantes à feuillage : coleus, plectranthus, euphorbe, …

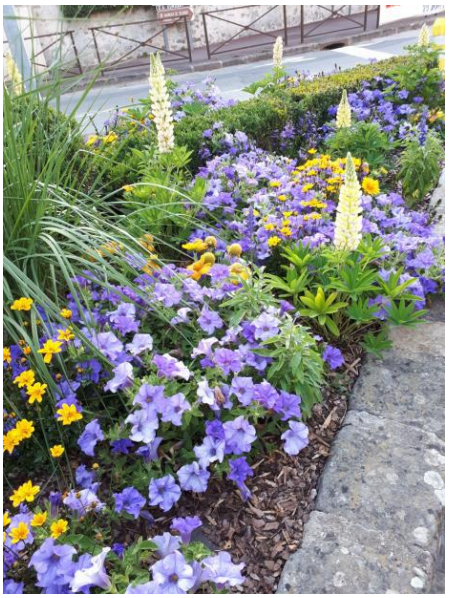

De nouveaux aménagements paysagers et fleuris

La création de nouveaux aménagements se fait à l'aune de la charge supplémentaire qui en résulte pour l'équipe des Services Techniques.

Rue du Petit Jouy, deux aménagements récents ont été réalisés, offrant ainsi une vue renouvelée sur la vallée de la bièvre : un massif de millepertuis borde l'accès au belvédère et, par le biais d'une convention avec le propriétaire, un coin repos agrémenté de 3 marches d'accès offre une belle halte.

Devant les écoles, dans l'attente du projet de réaménagement du groupe scolaire, nous avons simplement réalisé des fleurissements en jardinières qui pourront, le moment venu, être repositionnés.

Ainsi, deux jardinières au droit des entrées des écoles, fleurissent cet espace bitumé !

L'école élémentaire s'est associée à **"Rêves de Gosses"** pour favoriser les rencontres avec des enfants handicapés, les aider à se comprendre, à vivre ensemble, à changer les regards. Les rencontres stoppées par la crise sanitaire, ont repris en 2022. La plantation de 10 rosiers "Rêve de Gosses" rappelle aux enfants l'acceptation de la différence.

Le **patio de l'école maternelle** a été agrémenté d'un olivier, arbre de paix par excellence, dans un bac bois de belles dimensions.

Gestion environnementale et qualité de l'espace public

En faveur de la biodiversité

Mieux connaître la faune, la flore permet de mieux les protéger. Régulièrement, les étudiants de LEA-TECOMAH se sont vus confier la réalisation d'**inventaires** : parc Yvon Le Coz, terrain de la bibliothèque, jardins partagés, et cimetière.
Pas de flore ou de faune rares sur notre territoire ! mais des espèces communes en Ile de France.

Sensibilisation des habitants à cette gestion différenciée des espaces et à ses bienfaits pour la flore et la petite faune : panneaux, balades, …

Dans le parc Yvon Le Coz, chaque essence est accompagnée d'un panneau informatif.

Plantation de haies

L'association "Terre et Cité" met en oeuvre un programme agroforestier de plantation de 15000 arbres, soit 8 km linéaires de haies.

A l'hiver 2021, la commune des Loges en Josas est engagée dans la plantation de 630 plants sur 2 parcelles agricoles en bordure de forêts. Le choix s'est porté sur des essences favorisant la biodiversité, auxiliaires de cultures, accompagnées de fruitiers haute tiges,
Objectifs : reconstituer ainsi des continuités, préserver la biodiversité, renforcer la qualité écologique des milieux et la résilience au changement climatique, restaurer et compléter les trames vertes, faciliter la libre circulation des espèces animales et végétales mettre en valeur les paysages uniques du plateau et contribuer à améliorer le cadre de vie de ses habitants.

Des ressources naturelles économisées !

Protégeons nos sols

Sols aux caractéristiques avérées en Ile de France : Sur le plateau, argiles à meulière sur une couche de sable de Fontainebleau.
En fond de vallée, le sol est tourbeux comme l'atteste le classement en zone humide.

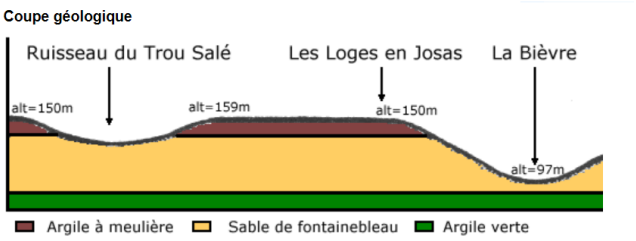

Des mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols sont constatés régulièrement.

Des projets de désartificialisation des sols pour le groupe scolaire.

Méthodes alternatives d'entretien

Grâce au soutien technique du SIAVB, la commune est zéro phyto pour tous les espaces dont elle a la charge, cimetière et terrains de football compris.

Incitation auprès des copropriétés : distribution de flyers "ma copro sans pesticide".

Entretien :
Pas de binage au pied des arbustes, paillage systématique au pied des plantations.
Place Louis Grenier, le traitement de la pyrale du buis est fait, en cas d'attaque, avec un produit bio.
Lutte contre les chenilles processionnaires avec l'installation d'éco-pièges.

Si une utilisation de produits se révèle nécessaire, seule l'utilisation de produits bio est autorisée.

Une gestion raisonnée de l'eau
Un seul massif communal est équipé d'un arrosage automatique.

Une citerne enterrée de 10 000 l. a été installée aux ateliers municipaux permettant la récupération des eaux de pluie du bâtiment. Une utilisation économe et raisonnée est faite de l'eau de pluie pour l'arrosage des massifs, jardinières hors-sol et le remplissage de la citerne du cimetière.
"Les Loges en Jardins" ont installé un récupérateur d'eau de 1000 l.

Le SIAVB **sensibilise** habitants et promeneurs à la protection des eaux de la Bièvre : des plaques émaillées ont été posées au droit d'avaloirs. Attirant ainsi le regard et éveillant les consciences sur les effets néfastes que peuvent avoir tous les déchets jetés dans les rues !

Valorisons nos déchets verts !
Déchets verts donnés aux jardiniers des jardins partagés (buttes de permaculture).
Récupération du broyage des tailles d'élagage.
Avec VGP : récupération, broyage des sapins naturels des fêtes de fin d'année, et distribution aux habitants ; formation à l'utilisation de **composteurs** ; distribution de poules alliées de la réduction des déchets.

La **réduction des consommations énergétiques** fait partie des grands axes d'actions de l'équipe municipale.

Rénovation énergétique : réalisée pour le patio de l'école maternelle, pour les locaux de la mairie et le club-house.

Attention portée sur la trame noire et **lutte contre la pollution lumineuse nocturne :** réduction du nombre de lampadaires, changement de tous les éclairages par des lampes led de couleur ambrée et d'une puissance de 200K.

Eclairage public éteint la nuit.

L'ANPCEN nous a décerné le **label "village étoilé", 1 étoile.**

La commune s'est équipée d'un **véhicule utilitaire 100 % électrique** pour des déplacements plus responsables des agents dans la commune.

Etude en cours avec le SIGEIF d'un schéma directeur d'implantation de **bornes de recharge pour les véhicules électriques**. Une première borne a été implantée rue du Petit Jouy.

Le Plan Climat Air Énergie territorial, via Versailles Grand Parc : Établir ensemble une stratégie de territoire pour atténuer le changement climatique, maîtriser la consommation d'énergie et développer les énergies renouvelables., autant de thèmes qu'il nous appartient de mettre en oeuvre.

Un espace public de qualité

Entretien du patrimoine bâti : remplacement du vitrage du patio de l'école maternelle pour une meilleure isolation, extension de la bibliothèque pour un accueil amélioré des lecteurs.

Concertation avec le bailleur social du Hameau des Champs pour une rénovation thermique de qualité, agrémentant les façades des 40 maisons.

L'entretien général des bâtiments et la qualité d'**entretien des façades** ont un impact fort sur la perception que les usagers ont de ces espaces : changement des huisseries de la mairie, gain en isolation thermique, économies d'énergie, confort pour les usagers et le personnel.

En 2022-2023 : réaménagement de l'accueil, des bureaux des agents et des élus et installation d'un point Poste.

Espace communal préservé des **graffitis**. En cas de rare besoin, leur nettoyage est une priorité pour les agents !

Pas de règlement de **publicité** dans notre commune, mais une vigilance accrue pour les affichages sauvages, systématiquement enlevés.
Sensibilisation des entreprises concernées pour lutter contre cette pollution visuelle.
Plan d'affichage concerté avec et pour les associations.

Accompagnement par le Département dans des **actions préventives de protection du patrimoine** **Diagnostic de l'état général de l'église Saint Eustache suivi par la mise en place d'un "carnet de santé"**, carnet d'entretien et de suivi d'exécution, véritable plan pluriannuel d'investissements subventionnés, décidés en concertation.

La poursuite de l'effacement des réseaux a connu une nouvelle avancée en 2021, rue du Petit Jouy.
En 2022 : place du monument et rue du trou salé sont concernées.
Maîtrise d'ouvrage déléguée au SIGEIF pour ces projets.

Points d'apport volontaire : verres, vêtements, déchets électriques et électroniques, autant d'actions en faveur d'un développement durable

Un mobilier rural intégré

Une **unique gamme de mobilier en bois** : abri-bus, corbeilles, bancs, panneaux d'affichage sur supports ; lampadaires, potelets et grilles sont d'une même couleur. Les lampadaires font l'objet de campagnes de peinture estivale.
Bien-être des promeneurs : 6 distributeurs de sacs pour déjections canines installés au droit des espaces de promenade et cheminements, campagnes de sensibilisation des propriétaires.

Signalétique des rues et des entreprises : sujets d'un inventaire devant déboucher sur un programme de changement des supports et plaques abîmés.

Des circulations et une voirie entretenues

Les agents sont sensibilisés au maintien de la qualité de la voirie et des espaces publics.
Ils interviennent 2 fois par semaine pour un "tour de village" complet et en urgence si besoin.
Un contrat d'entretien et balayage des rues complète le dispositif "propreté".
Pour plus de réactivité, les agents ont demandé l'investissement d'une balayeuse de rue. Une demande de subvention est en cours.
Les services assurent également l'entretien et la mise en sécurité de l'aire de jeux des petits dans le parc Yvon Le Coz, l'entretien des sentes et cheminements dans le village.

Maîtrise de la signalétique : quelles solutions pour un visuel qui concilie signalétique et esthétique ?

Garantir l'accessibilité

11 ERP dans notre commune, (catégories 3 et 5) : travaux organisés et planifiés en fonction des corps de métiers, afin de rechercher des pistes de synergie et d'économie.
Un budget important pour la mise aux normes du groupe scolaire : largeur des portes, rampes d'escaliers, hauteur des sanitaires, hauteur des sonnettes d'entrée, déplacements de toilettes, ….

Pour la crèche, chaque année le bâtiment fait l'objet d'une visite de contrôle par la PMI. Le rapport émis nous permet de réaliser les mises aux normes spécifiques pour ce public.
Parc Yvon Le Coz : place PMR près de la halle sportive et table de pique-nique PMR également.
Passages piétons aménagés pour une circulation adaptée.

Analyse par espace

Nos **entrées de commune** succèdent aux champs du plateau ou à la forêt de Versailles : devant chaque panneau de commune, des bacs fleuris marquent la transition. Là où cela est possible, nous entretenons une grande bande de bas-côté en amont du panneau amenant ainsi le regard jusqu'au fleurissement.

-**Côté Buc** : entrée marquée par la **ferme maraîchère et par le pâturage du haras**. La piste cyclable menant vers Buc (nos enfants se rendent en vélo à leur collège) longe champs et forêt.
-**Côté rue de la croix blanche : massif fleuri** au pied de l'ancien panneau d'entrée de ville. La route s'étend entre champs de céréales et golf.
-**Côté Petit Jouy** : **espaces naturels humides** de la vallée de la bièvre et les terres du haras de Vauptain.
-**Côté Jouy en Josas** : montée **au milieu des bois.**

L'entrée côté Petit Jouy sera profondément remaniée avec les travaux d'aménagement des parkings.

De la place du monument, avec ses marronniers, à la **place Louis Grenier**, **le coeur du village** fait l'objet de soins attentifs. Des poiriers fleurs encadrent des plates-bandes basses, isolant ainsi la place du passage des véhicules.
Côté église des plates-bandes sont animées par des bulbes : jonquilles, tulipes, narcisses, … et un grand rosier.
Côté mairie, les jardinières au sol et aux fenêtres assurent un fleurissement toute l'année.

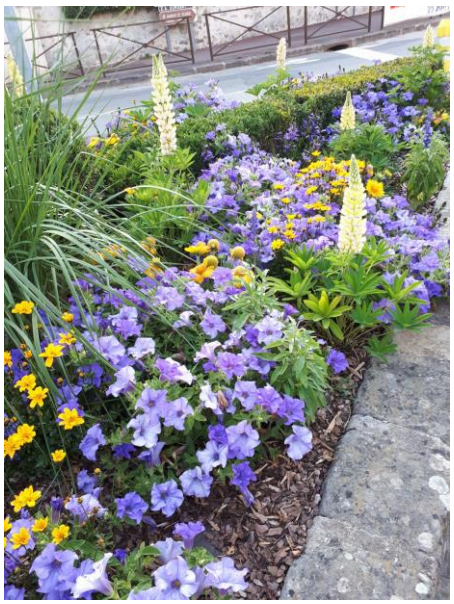

Mobilier plus élégant : fontaine d'eau potable, bancs à accoudoirs, banc circulaire mettant en valeur le tilleul, …. Les PAV ont été enterrés.
Le mobilier participe à la qualité de l'ensemble ainsi organisé.

Quartiers résidentiels

Les quartiers d'habitation sont organisés autour du coeur du village avec chacun des aménagements arborés et fleuris implantés dans **de nombreux jardins**.

Proche de la bièvre, le **quartier de Petit Jouy,** est le plus excentré.

La copropriété de la Cocanne, serpente sur le coteau, face à la bièvre.

Le quartier de **Midori et son couvert arboré.** Nous souhaitons le protéger via le PLU.

Deux grandes résidences sociales : le hameau des champs avec ses 40 maisons toutes avec jardin et le bois de la garenne avec ses 57 appartements, au sein d'un grand espace vert en bordure de la forêt.

Les "marguerites" de la garenne : production urbanistique des années 1970, ce quartier regroupe beaucoup de familles. Des **aménagements paysagers de sécurité** routière ont été installés dans cette longue rue : jardinières en pavés, arbustes hauts d'essences variées, aux feuillages ou bois colorés pour arrêter la vue.

Abords des établissements publics (mairie, écoles, crèche, bibliothèque, église) : massifs de pleine terre, en pavés ou jardinières, permettent une harmonisation visuelle.
Des **rosiers** devant la bibliothèque, sur la place Louis Grenier, devant la crèche, devant l'école élémentaire et l'école maternelle proposent un fleurissement pérenne, **marqueur d'identité et de cohérence de ces lieux d'accueil**.

Le Parc Yvon Le Coz accueille un public familial logeois de tous âges. L'entrée est marquée par deux massifs de rosiers et des gauras. **Mélange de pelouses et espaces de fauche tardive préservant la biodiversité**. Une noue permet de réguler les eaux de pluie.

Les aménagements réalisés permettent un usage différencié selon les publics et leurs attentes : des jeux d'enfants au parcours de santé, en passant par le city stade ou le skate parc, dont les éléments ont été choisis par les jeunes !

Transmission de valeurs et de savoir-faire liens intergénérationnels, les jardins partagés et familiaux réunissent une quinzaine de familles autour de moments de travail, de mixité, de partage, de détente.
Activités potagères avec l'école maternelle, avec les enfants du centre pédiatrique des Côtes, accueil des seniors ("Semaine Bleue"), conseils aux adhérents de l'EPI pour l'entretien de leurs bacs potagers.
Une **gestion en mode différencié** : permaculture et associations des plantes, engrais et produits chimiques interdits, récupération des eaux de pluie, bacs composteurs, ….

A l'orée de la forêt, **le cimetière** fait l'objet de soins attentifs.
L'aide précieuse du Conseil départemental nous a permis, en quelques années, de passer d'un espace gravillonné et froid à un espace enherbé, fleuri, grâce à un mélange rustique spécifique.
Aucun traitement phytosanitaire dans cet espace rendu à la nature !
L'entrée a été repensée, avec l'implantation de bacs et treillis en bois. Des plantes grimpantes isolent ainsi l'entrée de l'espace cinéraire.

Les **deux parkings situés de part et d'autre de la gare RER C** du Petit Jouy font l'objet d'études pour des réaménagements plus que nécessaires.

Améliorer les qualités paysagères du site, rendre lisibles et plus pratiques les lieux tout en gardant le côté rural de notre commune, organiser le stationnement, inclure arrêt de bus, stationnement des vélos, prévoir des aménagements paysagers marquant l'entrée des Loges en Josas.

Situés en fond de vallée, à proximité de la Bièvre, leurs aménagements doivent s'intégrer dans ce paysage protégé.

Sensibilisation des cavaliers des 2 haras pour une cohabitation apaisée sur les chemins piétons et cavaliers.

Création d'un "chaucidou"
Objectif clairement affiché : assurer la sécurité des cyclistes en ralentissant la vitesse des véhicules.

Les espaces naturels

Le parc départemental des Côtes Montbron, de 24 ha, classé "espace naturel sensible" offre la découverte de trois petits étangs alimentés par les eaux du ru de Saint Marc, affluent de la Bièvre, serpentant entre prairies et bois.

La vallée de la Bièvre, classée "site naturel" pour la qualité de ses paysages, est sillonnée de chemins de randonnées,

De précieux **réservoirs de biodiversité** dans une Île de France fortement urbanisée.

Cheminements piétons et chemins de randonnée :
La sente de la fontaine part du coeur du village et conduit à la gare RER.

Le chemin des écoliers, d'est en ouest, permet à tous de rejoindre à pied l'ensemble des services : écoles, crèche, bibliothèque, maison des associations, EPI, jardins partagés et familiaux.

Annexes

Organisation et déroulé de la visite

Le parcours présenté au Jury (plan)

Le plan de végétalisation

Quelques articles

Illustrations complémentaires :

- Formes architecturales aux Loges en Josas
- Fleurissements toute l'année
- Notre patrimoine arboré et arbustif
- Trame verte et espace naturel sensible
- Les Loges vues par les logeois

Organisation de la visite du Jury

Ils vous accueilleront et vous accompagneront :

Caroline Doucerain, maire
Lyse-Marie Clisson, adjointe à l'urbanisme et au paysage
Sylvie Perraud, adjointe aux finances, travaux et sécurité
Odile Conroy, conseillère municipale, déléguée au paysage,

Aurélien Fresnel, coordinateur voirie et espaces verts,

Déroulé de la visite

Accueil du Jury à la mairie

Présentation de la ville par Madame le Maire

Visite en bus électrique : plan et détails page suivante

Un arrêt est prévu devant "la Ferme maraîchère des Loges"

Un arrêt est prévu devant le parc Yvon Le Coz

Parcours à pied : le chemin des écoliers et les jardins partagés et familiaux.

Retour à la mairie.

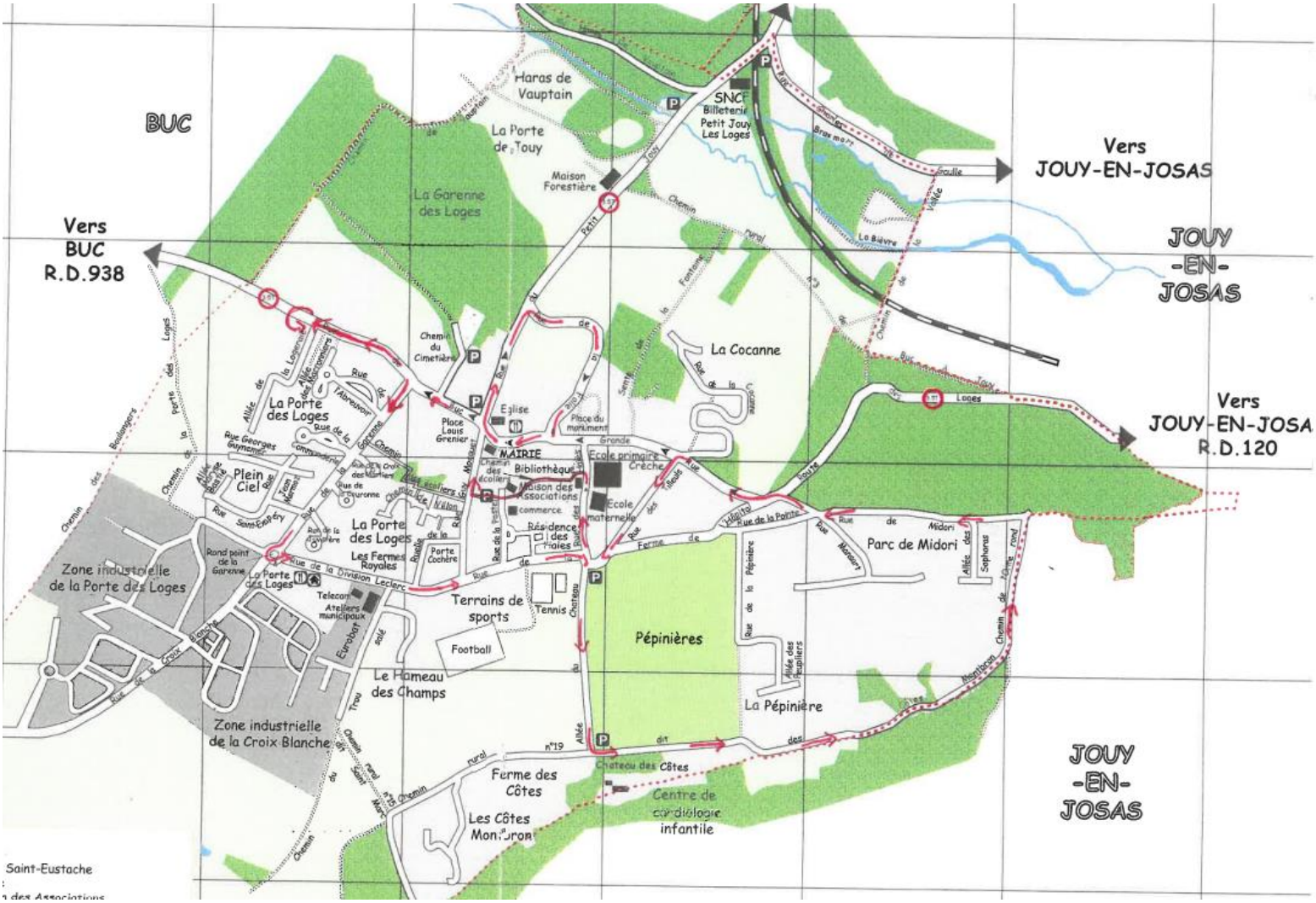

Mairie des Loges en Josas – la place Louis Grenier
Rue du Petit Jouy
Place du Monument
La ferme maraichère des Loges, rue de Buc - arrêt
Rue de la Garenne
Rue de la Division Leclerc
Le parc Yvon le Coz et l'allée du chateau des Côtes - arrêt
Chemin des côtes Montbron, rue de Midori
La vue sur la vallée de la Bièvre grande rue
Rue des Tilleuls
Rue des Haies - arrêt
Poursuite à pied,
Chemin des écoliers - les jardins partagés et familiaux
Retour vers la mairie, par la rue Guy Moquet

Plan de végétalisation des Loges en Josas

La commune des Loges en Josas s'étend dans le périmètre classé de la vallée de la Bièvre. Elle bénéficie également des protections dues à la ZPNAF, à la ZNIEFF, et à celle du chateau de Versailles.
La protection de notre environnement, l'amélioration de la qualité de vie, sont au coeur de nos projets et nous nous attachons à prendre les mesures adéquates pour les mettre en oeuvre. L'embellissement de la commune, sa mise en valeur, l'aménagement de l'espace public, la protection de la biodiversité, le développement durable, le maintien de notre commune dans un dimensionnement humain et vert, l'adaptation du territoire aux changements climatiques,… autant d'éléments à prendre en compte à travers toutes nos actions, pour le bien être de tous.

La mise en valeur de notre commune doit être envisagée sur du long terme, pour les générations futures.

Les espaces verts de la commune représentent 2,5 ha, auxquels s'ajoutent 100 ha d'espaces naturels :
- des espaces pour tous : le parc Yvon le Coz, le terrain de la bibliothèque, les jardins partagés et familiaux le long du chemin des écoliers, les terrains de foot, le verger, les allées d'arbres d'alignement du château des côtes, de la rue des tilleuls, de la porte des Loges, ...
- un espace particulier : le cimetière.
- les chemins circulation douce : sente de la fontaine, chemin des écoliers, sentier des côtes de Montbron, … auxquels s'ajoutent les chemins de randonnées dûment repertoriés.
- les autres espaces sont composés principalement des bas-côtés et bords des routes, petits espaces enherbés, …
- les espaces naturels notamment en fond de vallée, protégés de toute construction.

Notre commune participe depuis 2015 au concours des "villes et villages fleuris". Soucieux de progresser, conscients de nos possibilités, nous avons décidé de privilégier chaque année un emplacement précis de la commune pour le mettre en valeur. L'objectif étant ensuite de poursuivre cette mise en valeur les années suivantes.

Nous travaillons à nombre d'agents constant et à budget sans augmentation significative. 3 personnes s'occupent des espaces verts, 1 coordinateur et 2 agents polyvalents.

Quelques réalisations depuis 2014 :

En 2014, travaux d'aménagement de la rue de la Garenne, avec à la clé des aménagements paysagers importants : le rond-point fait l'objet d'un travail approfondi pour son fleurissement, avec comme objectif de couper la vue afin de ralentir la circulation. Un tulipier et l'ensemble des arbustes ont été choisis dans une pépinière locale, dont les parcelles d'arbres et arbustes sont situées dans la commune.

La place Louis grenier, repensée pour en faire un espace plus accueillant pour les habitants. Un nouveau mobilier en bois a été installé. Une fontaine a été ajoutée au centre et un point d'eau pour les promeneurs également. De nouveaux massifs au pied de l'église ont été plantés. Pour séparer ces espaces de détente de la rue et des places de stationnement, quelques poiriers fleurs entremêlés de rosiers grimpants Delacroix, avec l'aide de plate-bandes de buis nains et fleurs printanières, bordent la place. Côté mairie, des jardinières aux fenêtres et au sol.
Également un espace de pousse libre, un hôtel à insectes sur le terrain de la bibliothèque, permettant ainsi aux insectes et autres habitants de prospérer à leur aise. A terme, ce terrain devrait accueillir une nouvelle crèche et des logements sociaux.

En 2017, renouvellement du fleurissement de la sente de la fontaine, dans la partie située au début du cheminement en sous-bois. Les jardiniers ont proposé chacun un plan d'aménagement de cet espace, puis travaillé en commun pour présenter un seul plan. Une contrainte sur cet aménagement : planter des arbustes destinés à empêcher les véhicules de circuler sur cet espace !

En 2018, suppression totale des produits phytosanitaires sur l'ensemble du territoire communal.

En 2018, dans le cimetière, réaménagement de l'entrée avec une végétalisation fleurie dans des bacs, engazonnement de l'ensemble des allées, fleurissement spontané apparaissant dans les allées, …. la végétalisation reconquiert les espaces de ce lieu de mémoire.

En 2019 : mise en valeur d'un espace triangulaire, rue du Petit Jouy. Plantation de millepertuis et pose d'une bordure en noisetier.

En 2021, installation de 2 grands bacs potagers à destination des adhérents de l'EPI. Ils ont la charge du fleurissement et des plantations d'aromatiques, fraisiers ou rhubarbe. En libre service pour les adhérents !

Automne 2022, plantation de 2500 bulbes naturalisables pour remplacer ou compléter les massifs et les jardinières.

Le fleurissement des jardinières et massifs du coeur de village est renouvelé 2 fois par an, avec le choix de tapis floraux champêtres respectant le caractère rural de la commune et des harmonies de couleurs changeantes selon les années.

Les pieds d'arbres ne sont pas délaissés : plantations de sedum couvre-sols au pied des poiriers de la Garenne, avec des résultats inégaux, parfois décevants, souvent encourageants. Rue des Tilleuls, des bulbes fleurissent les pieds des tilleuls.

Dans le parc Yvon Le Coz, deux massifs de rosiers à l'entrée. Des arbres que nous mettons en valeur avec la création de panneaux informatifs. Plantation d'un chêne directement transplanté de la pépinière d'arbres installée de l'autre côté de l'allée du chateau des Côtes Plantation également d'un pommier "belle de Pontoise", variété locale en hommage à Thomas Joly, président de "Terre et Cité"" et d'un arbre de judée offert par le Lion's club.

Des actions participatives individuelles ou collectives avec les Logeois :
•les jardins partagés et familiaux : mise à disposition de l'association "Les Loges en Jardin" d'un terrain en cœur de commune, permettant la création de jardins familiaux et de jardins partagés.
•"Jardinons nos rues" : permettre aux habitants d'occuper l'espace public et végétaliser cet espace. La commune installe la jardinière, l'habitant choisit, plante et entretient le fleurissement.

Actions du mandat en cours :
•La mise en place d'une **OAP "trames, biodiversité et paysages"**, dans le cadre de la révision du PLU.

•Une seconde **OAP "agriculture**" permettra de protéger les terres agricoles de la commune et d'en préserver les fonctionnalités.

•Une charte architecturale accompagnera ce PLU. Elle comportera nombre préconisations pour les clôtures, plantations, ….

•Projet de réaménagement du groupe scolaire avec une désimperméabilisation d'une partie des cours d'école et une réflexion sur des aménagements des espaces devant les écoles, notamment le devenir des places de stationnement.

•Réaménagement des deux parkings de la gare de Petit-Jouy/Les Loges : les travaux rendus nécessaires pour offrir de vraies fonctionnalités aux usagers, font la part belle à des aménagements paysagers. Projets dont la réalisation est prévue en 2023.

•**Le projet HAIES** : conforter la biodiversité en implantant ou confortant les haies de façon à créer des corridors débouchant sur des trames vertes. Projet porté par l'asscoiation "Terre et Cité". Plantation de plusieurs centaines d'arbres sur notre commune sur 4 espaces différents. Deux haies ont été plantées début 2022, en bordure de la Ferme des Loges, rue de buc et le long des paturages pour les chevaux, également rue de Buc. Ces deux terrains sont en lien avec la forêt domaniale de Versailles.

•**Protection de la strate arborée de la commune.** Notre connaissance de la strate arborée de la commune progresse. Dans le cadre de notre participation au concours, nous avons dans un premier temps répertorié 360 arbres sur le domaine public. Les enjeux climatiques et environnementaux nous ont fait prendre conscience de l'importance de ce patrimoine vert pour nous mêmes et les générations futures. Lors de la refonte du PLU, un expert a répertorié les arbres "remarquables" du territoire. Enfin, nous engageons actuellement un diagnostic phytosanitaire qui sera réalisé par une entreprise adhérant à l'association Séquoia. Inventaire phytosanitaire, préconisations d'entretien, planification de travaux de renouvellement et allocation de budgets supplémentaires nous permettront d'avoir une vision à moyen terme des actions à mener. Les devis sont en cours.

•Un plan d'élagage communal annuel a été mis en place. Une sensibilisation des habitants sur l'importance d'un élagage fait par des professionnels est faite. Rappelons qu'actuellement l'élagage des arbres n'est pas encadré.
En parallèle de toutes ces actions ciblées, l'entretien au quotidien de la commune est au coeur du travail de l'équipe polyvalente des agents.
La formation des équipes n'est pas oubliée. Cependant les années COVID ont largement mis à néant les possibles formations. Nous profitons des actions (visites thématiques, conseils individualisés, …) du Département des Yvelines.

Ce plan de végétalisation s'accompagne d'indispensables actions de communication auprès des logeois : articles réguliers dans le journal "Le Logeois" sur des thématiques telles que la biodiversité, les économies d'eau, les semis, la rotation des cultures au jardin, les nouveaux aménagements, les insectes pollinisateurs et bien sur, la présentation du label des Villes et Villages Fleuris.

Nos projets pour l'avenir : poursuivre toutes ces actions d'aménagements fleuris de l'existant et mettre en oeuvre le renouvellement de la strate arborée de la commune.

LES ORIENTATIONS d'AMÉNAGEMENT et de PROGRAMMATION SECTORIELLES

Qu'est-ce qu'une Orientation d'Aménagement et de Programmation (thématique) ?

L'élaboration d'**OAP thématiques** sur des **sujets spécifiques** permet de détailler les moyens de mise en œuvre des objectifs du PADD.
Les OAP s'appliquent dans **un rapport de compatibilité** lors de l'instruction des demandes d'autorisation des droits du sol.

Deux OAP thématiques aux Loges-en-Josas :
TRAMES, BIODIVERSITÉ & PAYSAGES
AGRICULTURE

TRAMES, BIODIVERSITÉ & PAYSAGES

- Protéger les espaces boisés et leurs lisières.
- Maintenir des espaces ouverts, de prairie.
- Préserver les jardins et la biodiversité au sein des espaces urbanisés. Favoriser l'infiltration des eaux.
- Protéger les arbres remarquables...
- ...et les alignements d'arbres.
- Préserver les ouvertures visuelles sur les paysages.
- Assurer la perméabilité des espaces urbanisés pour garantir les continuités écologiques.

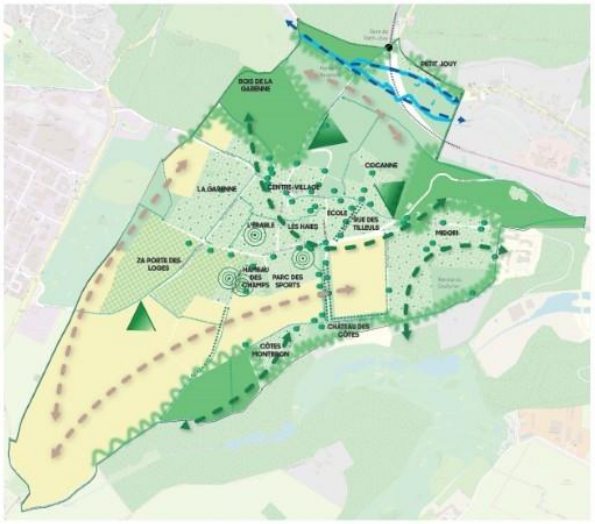

- Valoriser la présence de la Bièvre comme élément de la trame bleue et assurer un traitement des berges permettant la préservation de la biodiversité.
  Accompagner le projet de reméandrage de la Bièvre.
- Améliorer la valorisation paysagère de la zone d'activités économiques.
- Pour les nouveaux projets, garantir la mise en œuvre de techniques architecturales bioclimatiques et la sobriété énergétique.
- Préserver et développer les cheminements dits « doux ».
- Maintenir et développer les continuités agricoles.

AGRICULTURE

- Maintenir et développer les continuités agricoles

Préserver et encourager la diversité des cultures et des paysages agricoles :

- Espace à dominante céréalière
- Espace de prairie, de pâturage
- Haras, centre équestre
- Pépinière, arboriculture
- Espace maraîcher : encourager le développement d'une activité de maraîchage

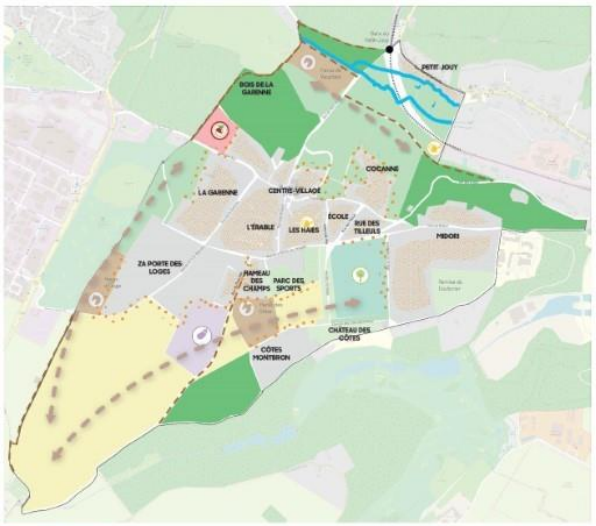

- Assurer la cohabitation entre les différentes activités agricoles et les espaces à dominante d'habitat
- Entretenir les chemins agricoles afin de les pérenniser et de garantir leur adaptation aux besoins des exploitants
- Maintenir les jardins familiaux et garantir leur bon fonctionnement
- Préserver les espaces de jardin dans les espaces d'habitat, favorables à la culture potagère individuelle
- Préserver les espaces verts, récréatifs, de jardin en accompagnement des espaces urbains
- Préserver les espaces boisés

LES LOGES-EN-JOSAS RÉVISE SON PLU !

Contribuez : plu@mairieleslogesenjosas.fr

LA MAIRIE VOUS INFORME...

Villes et Villages Fleuris
LE LABEL NATIONAL DE LA QUALITÉ DE VIE

VVF

Village fleuri : poursuivons nos efforts !

Les trophées Yvelinois

Dans le cadre du concours des "villes et villages fleuris", notre commune participe cette année aux "Trophées Yvelinois". 6 thématiques ont été retenues par le département et nous avons choisi de concourir pour le trophée du "jardin partagé".

Nous souhaitons ainsi mettre en valeur ces espaces emblématiques de la participation des Logeois à l'amélioration de leur cadre de vie :

- **Les jardins partagés et familiaux** gérés par l'association "les Loges en Jardins". Dès les premiers beaux jours, les jardiniers s'activent et font renaître leurs parcelles. Toujours prêts à répondre aux visiteurs, ils participent grandement à l'animation de la commune.

- **Les supports hors-sol :**

✓les 2 grands bacs surélevés installés en mars par les services techniques, devant l'EPI des Loges. Ils ont été choisis pour privilégier la facilité de travail et le confort des personnes qui les entretiennent. Leur profondeur donne aussi la possibilité de plantations ayant besoin d'un niveau de terre plus important. Les adhérents ont planté des aromatiques, des fleurs, fraisiers et rhubarbe. Les grands bacs de l'EPI sont de même facture que ceux d'entrée de commune, pour une harmonisation d'ensemble de ces aménagements.

✓les jardinières de "jardinons nos rues", dont 2 nouvellement installées dans la Grande Rue. Leur fleurissement est confié à des habitants.

✓les 3 petits bacs surélevés en face des jardins partagés, tous confiés cette année à une Logeoise.

✓les bacs d'entrée de commune, installés au droit des panneaux "Les Loges-en-Josas" fleuris par les services techniques.

La visite du jury départemental se fera soit en début d'été, soit à la rentrée de septembre.

La 2ème fleur

La visite du jury régional, en vue de l'obtention de la 2ème fleur, a été reportée en 2022. Compte tenu du contexte sanitaire, le jury régional n'a pu visiter les communes inscrites et a dû décaler un certain nombre de visites prévues en 2020/21.

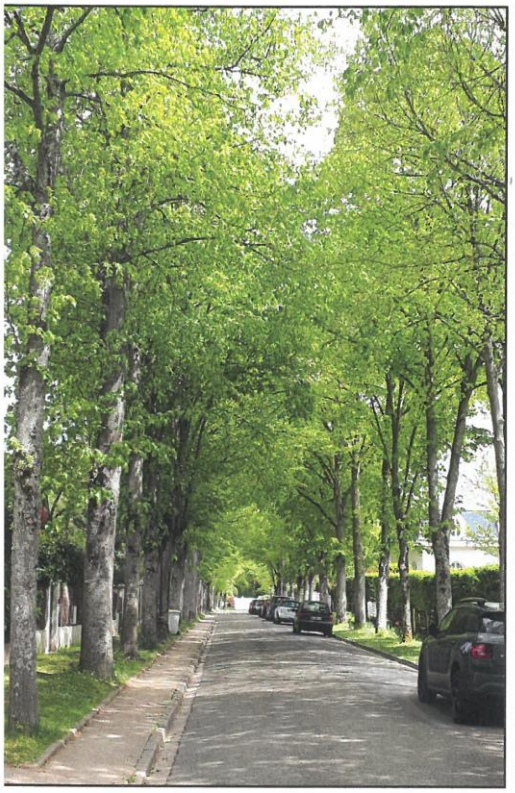

LA MAIRIE VOUS INFORME...

Les travaux du printemps

Cette année de décalage est déjà mise à profit pour continuer à progresser dans le fleurissement de la commune :

- mise en place et fleurissement des bacs d'entrées de commune ;
- installation des grands bacs potagers devant l'EPI ;
- rosiers et graminées dans le massif d'entrée du parc Yvon Le Coz ;
- gauras dans le belvédère de la Folie ;
- poursuite du fleurissement avec des vivaces dans la jardinière devant "les coteaux de la Bièvre" : hortensias, ylex, pivoines blanches "duchesse de nemours", asters, gauras, verveines ;
- asters et gauras dans la plate-bande le long du mur sur le terrain en face de la bibliothèque, et des rosiers grimpants "Pierre de Ronsard" aux belles fleurs roses. Des tuteurs accompagnent leur croissance.
- Création d'un massif de pleine terre devant l'ancien panneau d'entrée de commune, rue de la Croix Blanche : gauras, verveines mauves....
- supports bois dans les jardinières de la rue de la Garenne, pour les ipomées et les géraniums vivaces.
- prunier offert par un particulier, planté dans le verger au bout du chemin menant au petit terrain de foot.

.es tapis de fleurs de l'été

.es massifs de pleine terre et les bacs orangers ont été garnis, :ourant mai, avec les nouveaux tapis de fleurs :

- Des compositions hautes à dominante rouge pour les massifs le la Grande Rue avec des angelonias, œillets, delphiniums,)steospermums, dahlias et phygelius, accompagnés de gauras.
- Des compositions de trame moyenne également à dominante ouge et blanc pour les autres massifs, dont celui du monument ıux Morts : tabacs Perfume White, géraniums tapissants, 'erveines, sauges rouges, cuphéas, cosmos et penstemons.
- Les bulbes des bacs orangers des rues de la Division Leclerc :t de la Ferme de l'Hôpital ont laissé place aux dahlias, zinnias, abacs, penstemons et autres sunpatiens et sauges bleues ! .a même composition a été choisie pour les bacs d'entrée de :ommune.

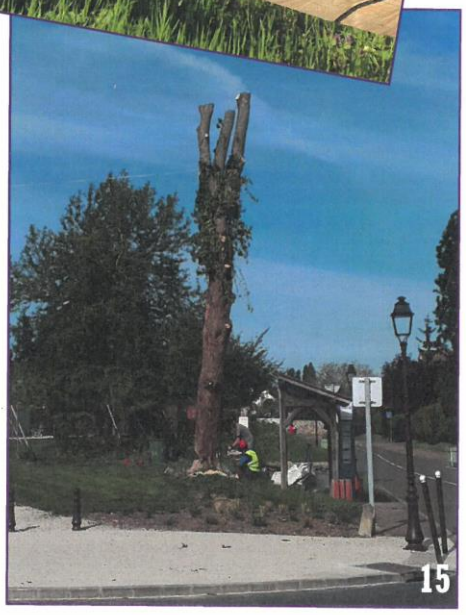

Entretien du patrimoine arboré de la commune :

L'espace public communal compte un peu plus de 360 arbres dont 227 arbres d'alignement. A cela, s'ajoutent tous les arbres de vos jardins ! Une belle couverture arborée s'étend ainsi dans notre village.

Ce patrimoine arboré est sensible aux conditions météorologiques changeantes et à son environnement. Nous avons déploré en mars la chute d'un cèdre de l'allée du château des Côtes. Vents et sol gorgé d'eau ont eu raison de lui. A l'entrée du parc Yvon Le Coz, un arbre a été abattu. Son état sanitaire ne permettait plus de le garder. Il sera remplacé à l'automne. Les travaux nécessités, trop importants pour les services techniques, ont été effectués par un prestataire.

LA MAIRIE VOUS INFORME...

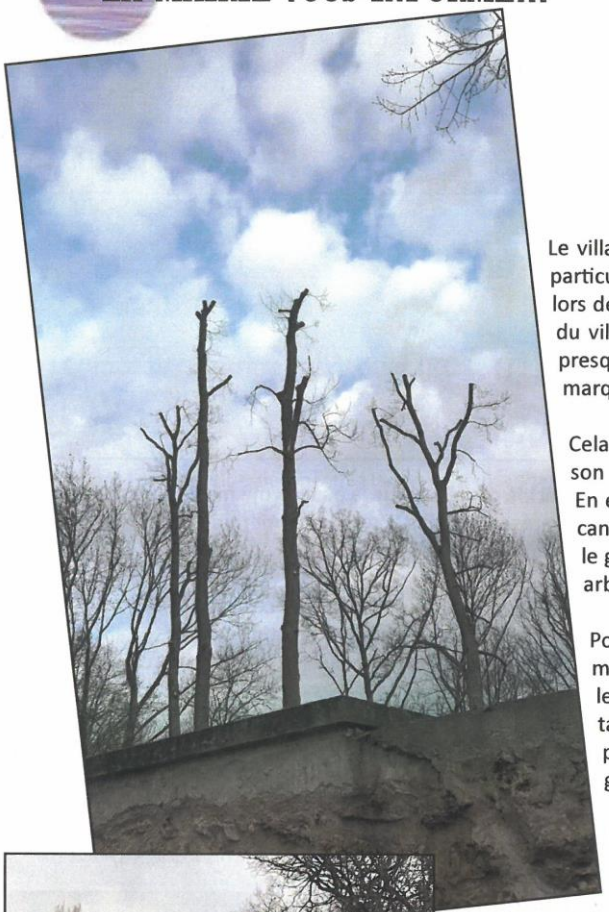

SOIN DES ARBRES

Attention à l'élagage et à l'abattage !

Le village des Loges-en-Josas possède une caractéristique paysagère particulière, observée et mise en évidence par le diagnostic réalisé lors de la première phase de révision du PLU. La couverture végétale du village est en effet très présente. Nous pouvons l'observer dans presque tous les quartiers du village et celle-ci est notamment marquée par les grands arbres comme les cèdres.

Cela confère à notre village une caractéristique paysagère qui fait son charme et qui sera un enjeu majeur dans les années à venir. En effet, la présence des arbres est très recherchée en période de canicule car ils offrent ombrage et fraîcheur ! Ils offrent également le gîte et le couvert à une faune inféodée, riche et diversifiée. Les arbres sont donc de bons alliés pour l'avenir.

Pourtant, nous ne les traitons pas comme il se doit ! Par méconnaissance, par peur ou simplement par commodité, nous les faisons tailler, élaguer ou abattre. Attention, une mauvaise taille peut mettre un arbre en danger, si celle-ci n'est pas exécutée par un spécialiste. Assurez-vous de toujours travailler avec des gens qualifiés.

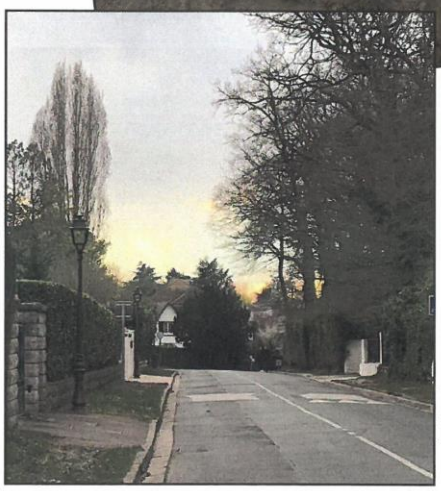

Les arbres ne devraient pas être taillés sévèrement : cela les déséquilibre et les fragilise lors des repousses. Malgré tout, parfois, nous devons procéder à des élagages. Les professionnels doivent pouvoir vous garantir une coupe propre et équilibrée, de façon à ce que l'arbre puisse repartir et garder une belle silhouette. Ces élagages doivent avoir lieu en hiver, lors du repos végétatif. Evidemment, ici nous ne parlons pas des arbres fruitiers, qui nécessitent un autre type de taille.

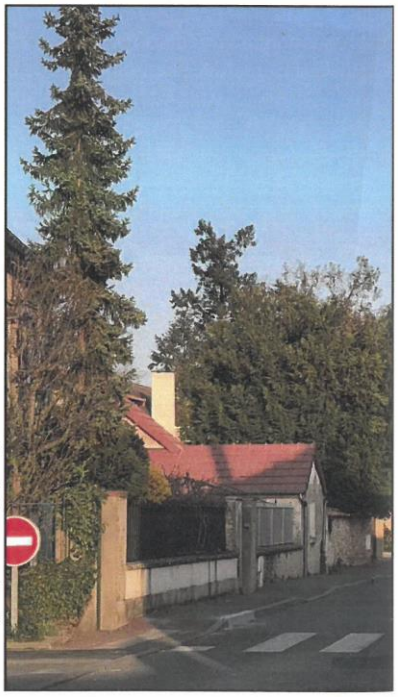

Un professionnel ne devrait pas vous proposer de tailler votre bouleau par exemple, car c'est un arbre qui ne supporte pas les tailles, et qu'on ne taille pas. En outre, il évolue peu à l'âge adulte.

En tout cas, dans notre village, tous les arbres sont protégés au titre de la protection de la vallée de la Bièvre et si vous souhaitez faire abattre un ou plusieurs arbres, vous devrez remplir une déclaration préalable qui sera examinée par l'architecte des bâtiments de France.

S'il est très rapide de faire abattre un arbre, il est en revanche très long pour en avoir un de belle taille ! On dit souvent qu'on plante un arbre pour que les générations suivantes en profitent... Préservons les paysages que nous aimons tant !

Villes et Villages Fleuris
LE LABEL NATIONAL DE LA QUALITÉ DE VIE

GESTION DIFFÉRENCIÉE

Qu'est-ce que la gestion différenciée ?

La gestion différenciée consiste à gérer les espaces de la commune de façon différente en fonction de plusieurs critères notamment liés à l'usage fait de ces espaces et aux enjeux qui y sont associés.

Pour chaque espace, une gestion différente et pour chaque élément du patrimoine (foncier et végétal) un traitement spécifique, avec des niveaux de prestation variables selon la catégorie dont il relève (parc, bords des routes, massifs...), sa fonction culturelle, sociale et biologique, son rôle dans le tissu urbain et la relation qu'on souhaite créer avec le végétal.
La définition des objectifs à atteindre permet d'en avoir une vision globale à l'échelle de la commune. Ces objectifs peuvent être intégrés aux documents d'urbanisme (PLU). Ils permettent de définir une ligne de conduite. Il est primordial de hiérarchiser les objectifs, site par site, afin de conserver la cohérence de la démarche.

Des objectifs sociaux :
- Améliorer le cadre de vie des habitants en mettant à leur disposition une diversité d'espaces
- Développer le rapport des Logeois à l'environnement et favoriser l'autonomie des agents communaux avec un cadre mieux défini.

Des objectifs environnementaux :
- Préserver et enrichir la biodiversité dans les espaces naturels et construits, limiter les pollutions, gérer les ressources naturelles,
- Valoriser les déchets verts : les feuilles d'automne sont proposées aux membres de l'association "Les Loges en Jardins", pour du paillage et du compostage. La tonte en mulching permet de laisser sur place l'herbe hachée qui devient paillis protecteur contre la sécheresse et engrais naturel gratuit,
- Economiser la ressource en eau (choix de plantes vivaces, de variétés moins gourmandes en eau),
- Favoriser le retour du patrimoine paysager, les écosystèmes existants et la biodiversité.

Des objectifs économiques :
- Charges de fonctionnement moins importantes (diminution des surfaces jardinées),
- Optimiser les moyens humains, matériels et financiers,
- Maîtrise des temps de travaux (calendrier annuel, périodicité, etc.),
- Adapter le matériel (tondeuse, faucheuse, broyeur, matériel élagage, etc.),

- Sensibiliser les personnels communaux, notamment via les formations et les visites sur site organisées par le conseil départemental des Yvelines, chaque année dans le cadre du concours des villes et villages fleuris.

LA MAIRIE VOUS INFORME...

Des enjeux culturels :

- Valoriser l'identité des paysages (trame verte et bleue – la Bièvre et les fonds de vallée),
- Mettre en valeur des sites patrimoniaux et architecturaux (maison forestière de la porte de Jouy, maisons en meulière, église, château des Côtes...),
- Diversifier et transmettre le savoir-faire du jardinier.

La mise en place de la gestion différenciée implique une connaissance de l'ensemble du patrimoine à gérer. Dresser un inventaire quantitatif et qualitatif permet de connaître les surfaces à entretenir et les caractéristiques de chaque site : lister et nommer les différents espaces de la commune, les localiser sur plan (avec codes couleurs par ex. pour différencier les espaces), les classer par typologie, dégager l'identité communale rurale, définir les ambiances de la commune, préciser les potentialités de chaque espace, etc.

Nous avons confié la tâche de cet inventaire à une étudiante de TECOMAH. Après avoir pris connaissance des lieux avec Aurélien Fresnel, elle a débuté un travail de cartographie qui nous sera précieux pour ensuite définir les différents niveaux d'entretien souhaité.

Cette démarche de gestion différenciée s'entend dans le temps, tant par sa mise en place que par sa réalisation au quotidien. Nous avançons doucement dans cette démarche mais avec la volonté de réussir !

CHENILLES PROCESSIONNAIRES

Il est temps de vérifier la présence ou non dans les pins et les chênes de vos jardins, de nids de chenilles processionnaires. Ces nids forment de gros cocons de soie blanche, parfaitement visibles dans les hauteurs des arbres. Après leur éclosion, les chenilles se déplacent en file indienne. Nuisibles pour l'homme, le seul contact avec leurs poils provoque des démangeaisons importantes, des éternuements... elles s'attaquent aussi aux animaux !

Elles sont également nuisibles au bon développement des arbres sur lesquels elles vivent. Dès l'éclosion de leur cocon, ces parasites se nourrissent des aiguilles de leur hôte.

Un traitement connu pour son efficacité est la pulvérisation de la bactérie Bacillus Thuringiensis. L'idéal est d'intervenir alors que le parasite est encore à un stade jeune, c'est-à-dire avant leur stade urticant. Grâce à une action rapide et ciblée, en effet, le traitement est sûr de réussir.

Il existe aussi des méthodes complémentaires pouvant être adoptées : échenillage, éco-piège, confusion sexuelle ou pièges à phéromones, ainsi que lutte curative. La première est une technique à adopter en hiver, c'est-à-dire de septembre à janvier. La seconde solution est idéale de novembre à avril, donc entre l'hiver et le printemps. Quant aux deux dernières luttes, elles sont des traitements d'été (juin à août). La confusion sexuelle ou le piège à phéromones permet de capturer presque la moitié des insectes nuisibles mâles présents sur les arbres et ce, selon la zone traitée. En ce qui concerne la lutte curative, elle permet de réduire la quantité de chenilles et de papillons.

En mars/avril, l'éco-piège est donc la méthode à adopter. Vous pouvez en trouver facilement, il est grand temps de les poser !

RENOUÉE DU JAPON

Que faire face à la renouée du Japon : la stratégie aux Loges-en-Josas

La renouée du Japon est une plante d'Asie Orientale où elle était notamment cultivée pour ses propriétés médicinales. Elle a été importée en Europe en tant que plante ornementale mais s'est rapidement développée en dehors de nos jardins et est aujourd'hui classée comme une des principales espèces envahissantes d'Europe. Grâce à sa croissance rapide, elle est très compétitive face aux autres espèces végétales et peut conduire à une diminution de la biodiversité dans les zones où elle se développe. Pouvant également détériorer le bitume grâce à ses racines robustes, elle doit être surveillée de près afin de limiter son expansion.

Quelques pieds de renouée de taille modeste ont été repérés aux Loges-en-Josas et la commune veille à limiter leur expansion sans pour autant chercher à les éradiquer. Les pieds actuels ne représentent pas une menace mais il faut les surveiller. L'éradication de la renouée du Japon est une tâche quasi impossible sans le déploiement de moyens considérables, coûteux et qui peuvent augmenter le risque de dissémination de la plante. Aussi il sera d'abord mis en place un dispositif de surveillance de l'expansion des massifs repérés d'une année sur l'autre. Dans le cas d'un développement préoccupant, une limitation de l'expansion par des fauches répétées et un bâchage des massifs sera prévue.

Si vous repérez cette plante dans votre jardin sans l'avoir invitée, il est possible de la tailler (ce qui ne permettra pas de tuer la plante qui possède des rhizomes en profondeur. A partir de ces rhizomes, de nouveaux pieds peuvent se développer). Dans le cas d'une taille ou d'un arrachage, les branches coupées peuvent être amenées dans des déchetteries les acceptant, en prenant garde à ne pas en laisser tomber en route. En effet, 1cm de tige de renouée peut redonner un nouveau pied ! Les travaux doivent donc être réalisés avec beaucoup d'attention !

FRELONS ASIATIQUES

Attention aux nids de frelons asiatiques

Vous avez repéré un nid de frelons installé très haut dans les arbres ? Il s'agit peut-être d'un nid de frelons asiatiques.

Ne prenez pas le risque de le détruire vous-même, cela peut être dangereux en cas de piqures multiples pouvant provoquer une réaction allergique importante (choc anaphylactique).

Faites appel à une société spécialisée pour qu'elle intervienne et enlève ce nid de frelons.

Formes architecturales aux Loges en Josas

Fleurissements présents toute l'année

Résidence
Le Bois de la Gare

MAIRIE

Jardins familiaux et partagés

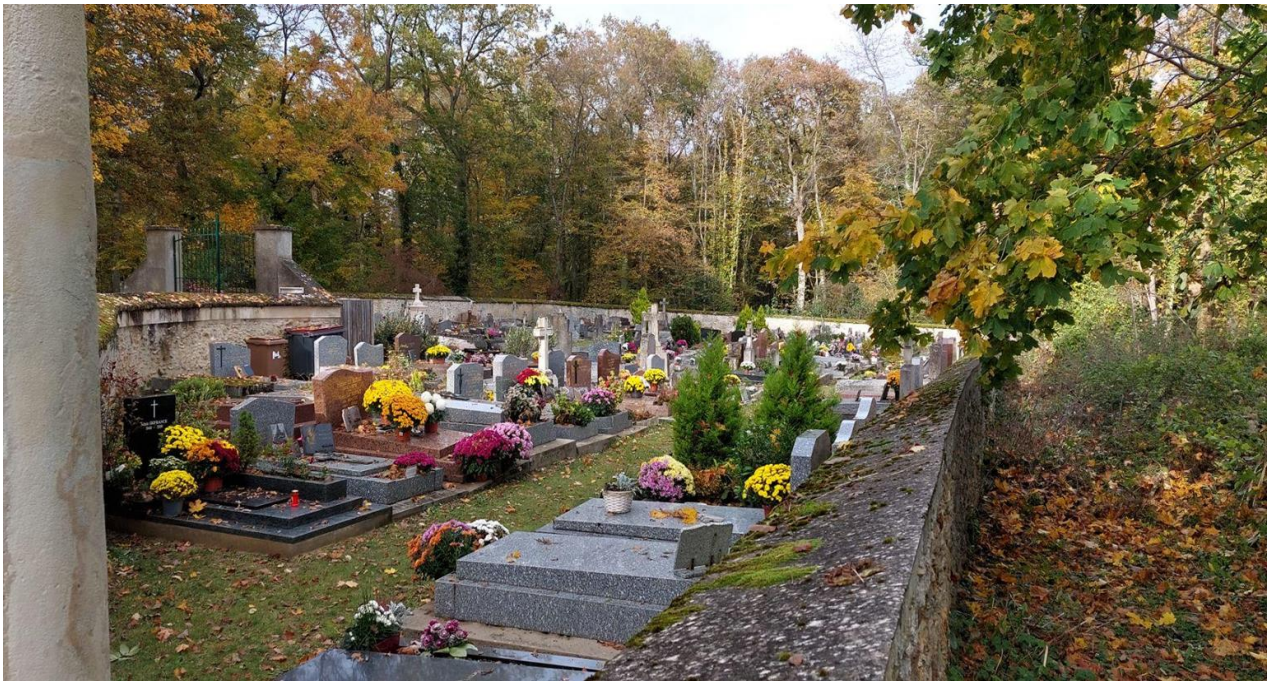

Maison des Associations

Notre patrimoine arboré, arbustif

Allée du château des Côtes avec ses doubles rangées de hêtres et cèdres

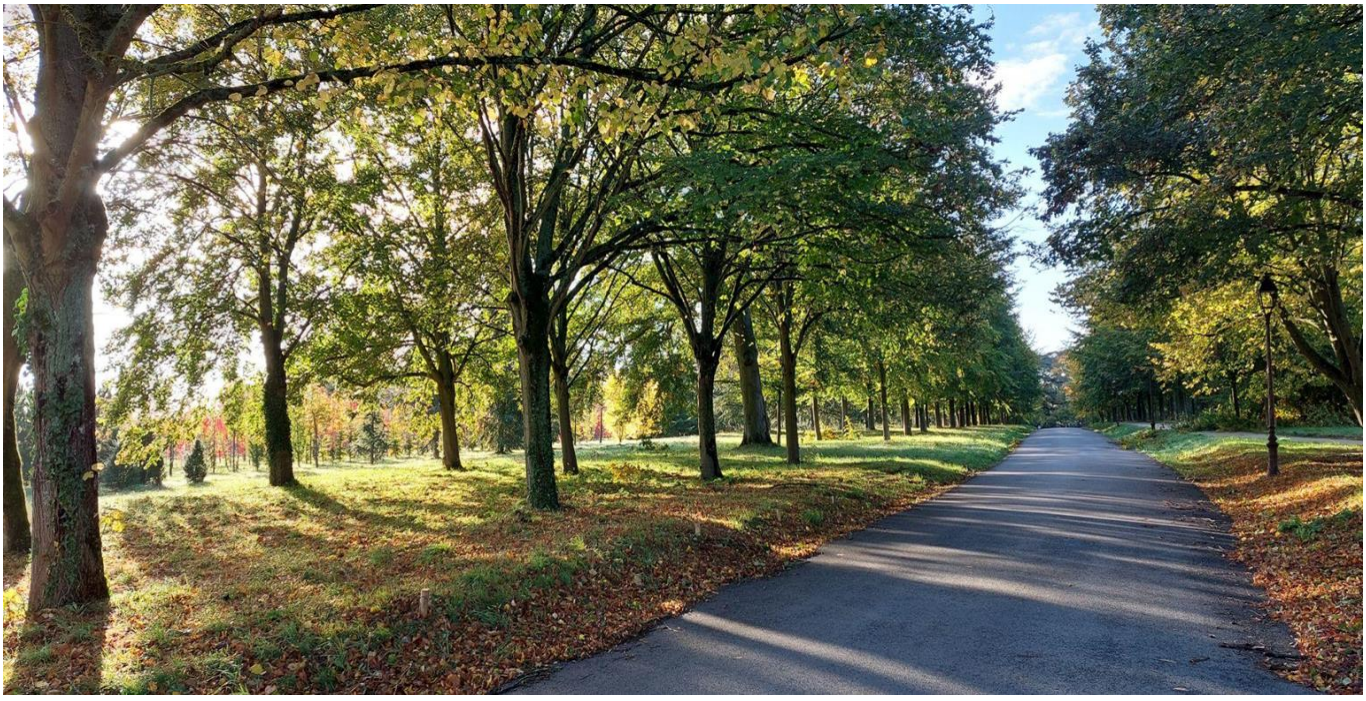

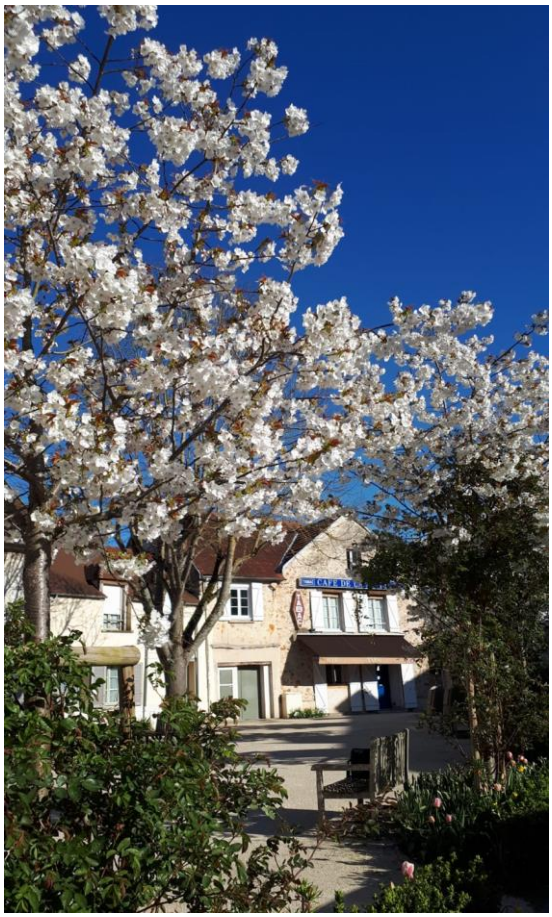

Place Louis Grenier

Rue du Petit Jouy

Croisement rue des tilleuls, rue des haies

Rue de la Porte de la Croix Blanche,

Rond-point de la Division Leclerc

Les tapis de fleurs pour nos massifs

Parc Yvon Le Coz

Cheminements piétons et chemins de randonnée

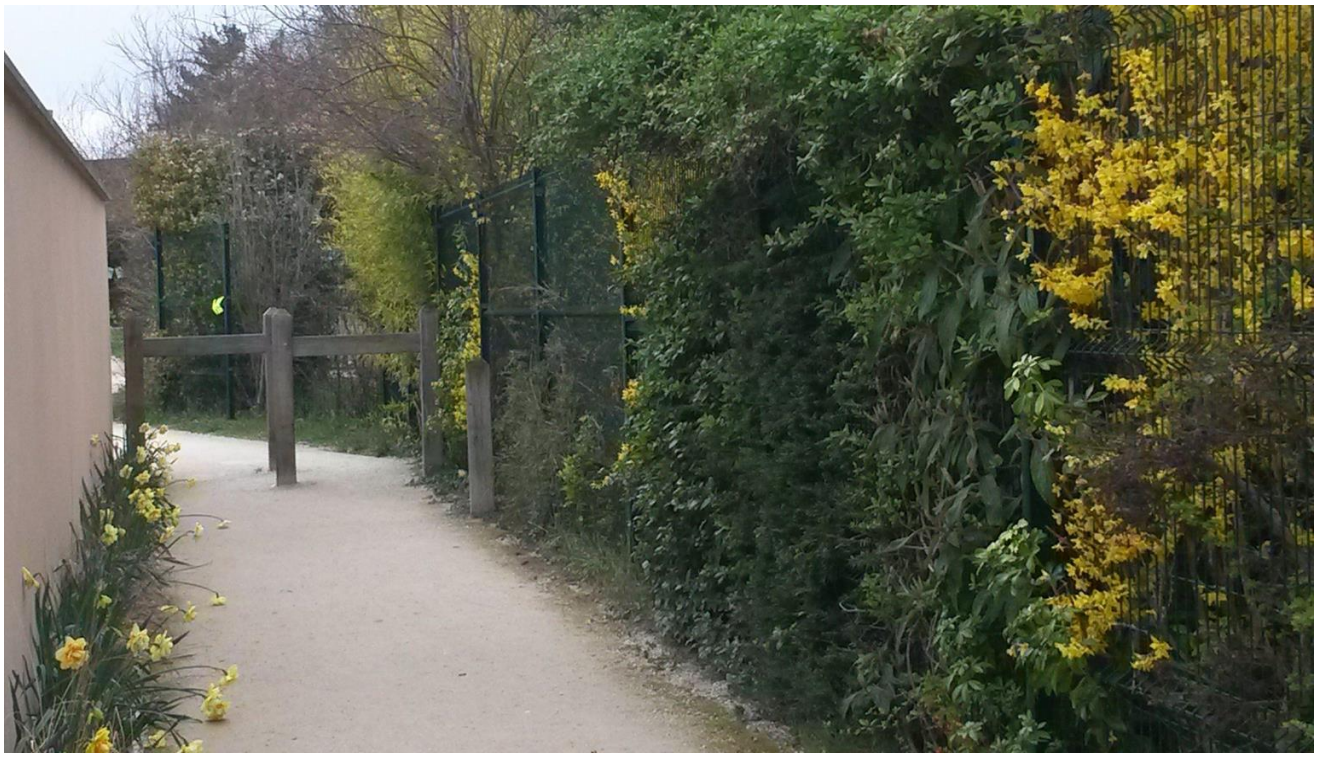

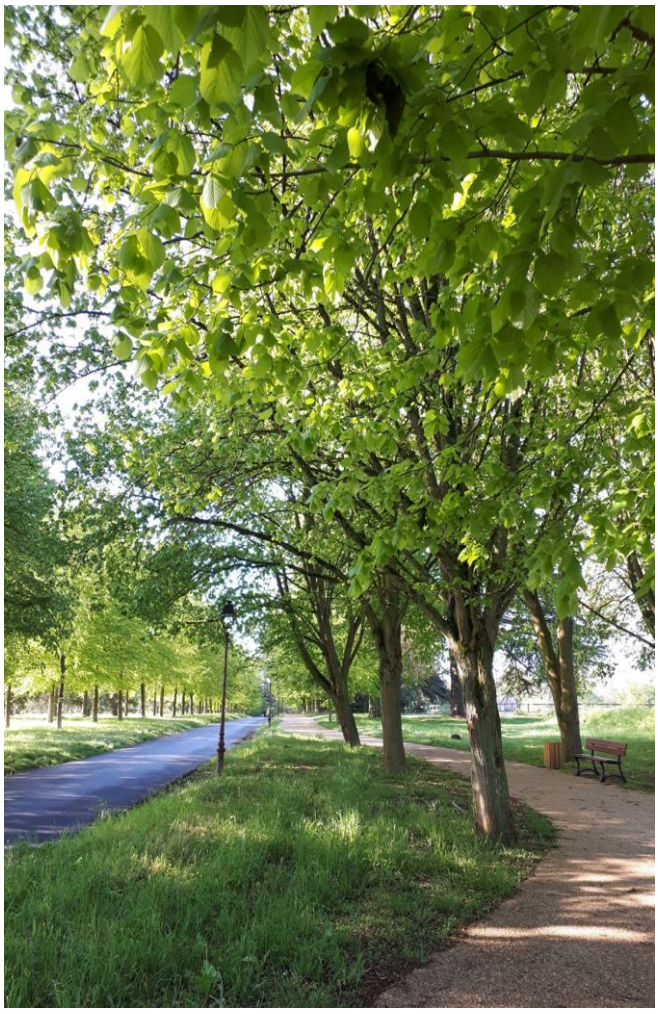

Vues de la vallée de la Bièvre

La rue de Buc,
immortalisée par
Egard P. JACOBS,

dans la série "Black et Mortimer",
"SOS METEORES"

Notre commune vue par ses habitants :
“nature et architecture aux Loges”, “reflets” , “les animaux aux Loges”, “intempéries aux Loges”, “les arbres aux Loges en Josas”...
C**oncours photo** annuel avec une catégorie spécifique "enfants".

Les LOGES en JOSAS

http://www.mairieleslogesenjosas.fr - Guide Pratique Les Loges en Josas 2020/ 2021 (calameo.com)

PARIS REGION COMITÉ RÉGIONAL DU TOURISME

crédits photos : équipe municipale, espaces verts et habitants

Mairie des Loges en Josas - 2 grande rue - 78350 les Loges en Josas
mél : accueil@mairieleslogesenjosas.fr - tél : 01.39.07.16.70